



CLCL

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Année 2022

clcl.bzh ·   

Table des matières

1. PREAMBULE	4
2. PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DECHETS (SPED)	4
2.1 Le territoire desservi	4
2.2 Présentation du « Service Déchets »	6
3. LES INDICATEURS TECHNIQUES	6
3.1 La collecte des ordures ménagères.....	7
a- L'organisation	7
b- Le circuit de traitement	11
c- Les tonnages collectés	12
d- Mouvement de population	13
e- Comparaison par rapport aux autres collectivités	13
3.2 La collecte sélective des emballages ménagers.....	14
a- L'organisation	14
b- Localisation des points d'apport volontaire	17
c- Les tonnages collectés	18
d- Évolution des tonnages collectés	18
e- Comparaison des performances de collecte par rapport aux autres collectivités	20
f- Bilan de la collecte des ordures ménagères et assimilées	20
g- Le tri et le recyclage	22
<i>Le centre de tri</i>	22
3.3 Les déchèteries.....	25
a- L'organisation	26
b- Les filières de collecte et de traitement	28
c- Les quantités collectées	28
3.4 Les déchets verts.....	29
d- Les tonnages collectés	30
e- Evolutions des tonnages collectés	30
3.5 Le Broyeur à végétaux	31
3.6 Le compostage individuel	31
3.7 Bilan global des déchets collectés	33
3.8 Les professionnels.....	33
3.8.1 L'organisation	33
3.8.2 L'évolution d'adhésion au service.....	34
3.9 La réduction des déchets : une priorité durable pour notre territoire.....	34
a- Levier de réduction des déchets : la redevance incitative	34
b- Animations de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets	35
3.10 Le G4DEC.....	36
4. LES INDICATEURS FINANCIERS	38
4.1 Le financement du service.....	38
a- Les tarifs de la REOM	38

b-	Le mode de règlement de la RIEOM	41
c-	Produit de la redevance hors campings sur terrains privés (hors dégrèvements, situation au 27 juin 2023)	42
d-	Produit de la redevance des campings sur terrain privé, (hors dégrèvement, situation au 27 juin 2023)	42
e-	Dégrèvements – annulations	42
4.2	Montant annuel des dépenses et des recettes par service (selon le compte administratif 2022)	42
a-	La station de transfert des ordures ménagères	42
b-	La déchèterie	43
c-	Les plates-formes de déchets verts	43
d-	Le tri sélectif	44
4.3	Montant annuel comptable des dépenses et des recettes du service déchets	45
a-	L'investissement	45
b-	L'exploitation	45
4.4	Rémunérations annuelles des principales prestations de service réalisées par des entreprises sous contrat (selon le compte administratif 2022)	46
4.5	Montant détaillé des principales aides reçues d'Eco-organismes agréés (selon le compte administratif 2022)	47
4.6	Montant détaillé des principales ventes de matériaux au titre de la valorisation (selon le compte administratif 2021)	47
5.	SYNOPTIQUE DES FLUX DE GESTION DES DECHETS	49

1. Préambule

Le contenu du présent rapport est fixé par le décret n°2000-404 du 11 mai 2000.

2. Présentation du Service Public d'Élimination des déchets (SPED)

2.1 Le territoire desservi

Depuis 1995, la compétence « protection de l'environnement par la collecte sélective, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés » est confiée à la **Communauté de communes**.

Ainsi, le Service Public d'Élimination des Déchets (SPED) assure la collecte, sur le territoire, de ses quatorze communes membres¹.

Tous les habitants et immeubles sont desservis :

- Les ménages,
- Les commerces, entreprises artisanales, industrielles, tertiaires,
- Les bâtiments et services publics,
- Les campings, terrains à tentes et caravanes.

¹Population légale totale de la CLCL I à compter du 1^{er} janvier 2021 : 28 147



Figure 1: Carte du territoire de la CLCL

2.2 Présentation du « Service Déchets »

A) Les moyens humains :

Le service est assuré par du personnel territorial permanent :

Effectifs au 31/12/2022	
Responsable de service	1
Responsable d'exploitation	1
Assistante accueil et gestion administrative	1.5
Ambassadrice du tri	1
Agent de collecte (chauffeurs et ripeurs)	11
Agent de maintenance (bacs et colonnes)	1
Gardien de déchèterie	3
TOTAL	19.5

Ce personnel permanent est renforcé ponctuellement (en particulier lors de la saison estivale) par des agents contractuels ou saisonniers.

B) Les moyens matériels

Le service dispose du parc roulant suivant :

Camion Benne chargement arrière de 14 m3	2
Camion Benne chargement arrière de 16 m3	1
Camion Benne évolupac compacteuse de 16 m3 (grue)	3
Benne pour la collecte du verre de 30 m3	1
Fourgon de service type master	1

3. Les indicateurs techniques

Le territoire de la CLCL est découpé en 2 secteurs qui se différencient selon le mode de collecte des déchets :

- Secteurs en porte à porte :

Les usagers sont desservis par une collecte en bacs individuels pour les emballages secs (bac jaune) et pour les ordures ménagères (bac gris). Pour les foyers concernés (environ 50 % du territoire), de nouvelles tournées ont été mises en place. La collecte des bacs gris et jaunes se fait en alternance tous les 15 jours ; c'est-à-dire en « C 0.5 ».

- Secteurs en points d'apport volontaire :

Les usagers doivent se rendre aux points d'apport volontaire pour se débarrasser de leurs ordures ménagères et de leurs emballages secs.

Le mode de collecte du verre est l'apport volontaire.

3.1 La collecte des ordures ménagères

a- L'organisation

La collecte est réalisée en régie par 10 agents qui disposent de trois camions-grue et de trois camions-benne, dont quatre sont utilisés toute l'année. Le troisième camion-benne ainsi que le troisième camion-grue sont mis en service lors des tournées de rattrapage des jours fériés ou en remplacement d'un autre camion.

- Points d'apport volontaire (PAV)

La population dispose de 104 colonnes enterrées et semi-enterrées implantées sur les quatorze communes du territoire.



Le tableau ci-dessous indique le positionnement des 104 colonnes :

Commune	Nbre PAV	Localisation des PAV
Goulven	1	Gouerven
Guissény	9	Brendaouez Croas Ar Gall / Curnic / Kerbrézant / local technique / mairie / Nodéven / Penniquin / salle Jean Fily / Seiler – Barrachou
Kerlouan	4	Lanhir / Lanveur / la poste / supermarché Casino
Kernilis	6	Ancienne mairie / atelier communal / Keranna / rue des Abers / salle des sports / terrain de foot
Kernouës	2	Bourg / Kergoff
Lanarvily	1	Parking du cimetière
Le Folgoët	16	Centre E. Leclerc x 2 / Croas Kerzu / Keranna / Kermaria / mairie / moulin du Folgoët / parking Frépel / route de Brest / route de Lanarvily / route de Landivisiau / route de Lannilis / rue de la Paix / rue des Ajoncs d'Or / rue des Hirondelles / rue Lavoisier
Lesneven	30	Ancienne clinique / boulevard Jean Moulin / boulevard Schumann / carrefour rues Leclerc – Saint Esprit / carrefour rues Marne Argoat / champs de bataille / château d'eau / école Argoat / hameau du Chatel / HLM Cleusmeur / HLM Masseron / HLM Parcou / HLM Pen Ar Cosquer / mairie / nord église / parking médiathèque / parking Mesnigoalen / piscine / place Camarthen / place du Pont / RD 125 / rue Alsace Lorraine / rue Colette / rue des Tanneurs / rue Gandhi / rue Masseron / rue Per Jakez Hélias / salle Jo Vérine / supermarché Casino / Ty Rus
Ploudaniel	15	Cité de Freland / clos de Kermahellan / Lesgall / Penfrat / place Saint Yves / Poulourou / Park Hir / hameau des 4 vents / rue Aimé Talec / rue de Kerjoly / rue de la Villemarque / rue des Châtaigners / rue du Sabotier / San Kouroun / square d'Alsace
Plouider	5	La Gare / parking de l'école / Pen Ar Valy / pont du Chatel / rue de Lesneven
Plounéour – Brignogan – Plages	8	Bourg (parking rue Naot Hir) x 3 / Camping de la Côte des Légendes → Brignogan – Plages Kerurus / place Saint Pierre / salle des sports / stade de Kervillo → Plounéour – Trez
Saint – Frégant	2	Bourg / Kergoff
Saint – Méen	3	Place des Vosges / RD 74 / salle multifonctions
Trégarantec	2	Mairie / salle communale

Tous les foyers disposent d'une carte permettant l'ouverture des tambours.



La collecte de ces colonnes est réalisée du lundi au samedi, par les camions-grue.

Les tournées quotidiennes sont établies en fonction du taux de remplissage de chaque colonne.

Sur présentation de justificatifs, la communauté de communes peut exceptionnellement attribuer des bacs individuels aux personnes rencontrant des difficultés à se déplacer jusqu'aux colonnes.

- **Bacs individuels**

Les usagers, dont l'habitation se trouve dans le secteur desservi par la collecte en porte à porte, sont obligatoirement dotés en bac individuel. Le volume du bac (120 litres, 240 litres ou 360 litres) est laissé au choix de l'usager.

Ces bacs identifiés sont collectés du lundi au vendredi, de 5h00 à 13h00, par les camions-benne selon 14 circuits de collecte.

Cette collecte se fait tous les quinze jours en alternance avec celle des emballages (bac jaune) selon le calendrier suivant :



2022

CALENDRIER DES COLLECTES

BACS INDIVIDUELS

> Version du 10/11/21

Afin de faciliter le travail des agents et assurer que votre bac soit collecté, merci de le déposer en évidence sur la voie publique dès la veille de sa collecte. Votre nom et adresse doivent y être inscrits.

ORDURES MÉNAGÈRES

LE LUNDI
PLOUDANIEL - SECTEUR 2
LESNEVEN
LANARVILY
PLOUDANIEL - SECTEUR 1

LE MARDI
SECTEUR BRIGNOGAN-PLAGES
KERNOUES
LE FOLGOËT
SECTEUR PLOUËOUR-TREZ
SAINT-FRÉGANT

LE JEUDI
GOULVEN
SAINT-MEEN
TRÉGARANTEC
PLOUIDER

LE VENDREDI
KERLOUAN - SECTEUR 2
KERNILIS
GUISSÉNY
KERLOUAN - SECTEUR 1

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1 S FÉRIÉ	1 M	1 M	1 V	1 D FÉRIÉ	1 Me 22
2 D	2 Me 5	2 Me 9	2 S	2 L	2 J
3 L	3 J	3 J	3 D	3 M	3 V
4 M	4 V	4 V	4 L	4 Me 18	4 S
5 Me 1	5 S	5 S	5 M	5 J	5 D
6 J	6 D	6 D	6 Me 14	6 V	6 L FÉRIÉ
7 V	7 L	7 L	7 J	7 S	7 M
8 S	8 M	8 M	8 V	8 D FÉRIÉ	8 Me 23
9 D	9 Me 6	9 Me 10	9 S	9 L	9 J
10 L	10 J	10 J	10 D	10 M	10 V
11 M	11 V	11 V	11 L	11 Me 19	11 S
12 Me 2	12 S	12 S	12 M	12 J	12 D
13 J	13 D	13 D	13 Me 15	13 V	13 L
14 V	14 L	14 L	14 J	14 S	14 M
15 S	15 M	15 M	15 V	15 D	15 Me 24
16 D	16 Me 7	16 Me 11	16 S	16 L	16 J
17 L	17 J	17 J	17 D	17 M	17 V
18 M	18 V	18 V	18 L FÉRIÉ	18 Me 20	18 S
19 Me 3	19 S	19 S	19 M	19 J	19 D
20 J	20 D	20 D	20 Me 16	20 V	20 L
21 V	21 L	21 L	21 J	21 S	21 M
22 S	22 M	22 M	22 V	22 D	22 Me 25
23 Me 4	23 Me 8	23 Me 12	23 S	23 L	23 J
24 D	24 J	24 J	24 D	24 M	24 V
25 L	25 V	25 V	25 L	25 Me 21 FÉRIÉ	25 S
26 Me	26 S	26 S	26 M	26 J	26 D
27 J	27 D	27 D	27 Me 17	27 V	27 L
28 V	28 L	28 L	28 J	28 S	28 M
29 S		29 M	29 V	29 D	29 Me 26
30 D		30 Me 13	30 S	30 L	30 J
31 L		31 J		31 M	

EMBALLAGES RECYCLABLES

LE LUNDI
LE FOLGOËT
SAINT-FRÉGANT

LE MARDI
LESNEVEN

LE MERCREDI
GOULVEN
KERLOUAN
PLOUIDER
GUISSÉNY
PLOUDANIEL

LE JEUDI
SAINT-MEEN
LANARVILY
TRÉGARANTEC
CÔTE BRIGNOGAN-PLAGES
CÔTE PLOUËOUR-TREZ

LE VENDREDI
KERNILIS
KERNOUES

Service Public d'Élimination des Déchets - SPED
02 98 21 87 88 / déchets@clcl.bzh



Pour connaître les reports de collecte des jours fériés, rendez-vous sur www.clcl.bzh, le facebook de la CLCL ou référez-vous à vos bulletins d'informations municipaux.

2022

CALENDRIER DES COLLECTES

BACS INDIVIDUELS

> Version du 10/11/21

Afin de faciliter le travail des agents et assurer que votre bac soit collecté, merci de le déposer en évidence sur la voie publique dès la veille de sa collecte. Votre nom et adresse doivent y être inscrits.

ORDURES MÉNAGÈRES

LE LUNDI
PLOUDANIEL - SECTEUR 2
LESNEVEN
LANARVILY
PLOUDANIEL - SECTEUR 1

LE MARDI
SECTEUR BRIGNOGAN-PLAGES
KERNOUES
LE FOLGOËT
SECTEUR PLOUËOUR-TREZ
SAINT-FRÉGANT

LE JEUDI
GOULVEN
SAINT-MEEN
TRÉGARANTEC
PLOUIDER

LE VENDREDI
KERLOUAN - SECTEUR 2
KERNILIS
GUISSÉNY
KERLOUAN - SECTEUR 1

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 V	1 L	1 J	1 S	1 M FÉRIÉ	1 J
2 S	2 M	2 V 35	2 D	2 Me 44	2 V
3 D	3 Me 31	3 S	3 L	3 J	3 D
4 L	4 J	4 D	4 M	4 V	4 D
5 M	5 V	5 L	5 Me 40	5 S	5 L
6 Me 27	6 S	6 M	6 J	6 D	6 M 49
7 J	7 D	7 Me 36	7 V	7 L	7 Me
8 V	8 L	8 J	8 S	8 M	8 J
9 S	9 M	9 V	9 D	9 Me 45	9 V
10 D	10 Me 32	10 S	10 L	10 J	10 S
11 L	11 J	11 D	11 M	11 V FÉRIÉ	11 D
12 M	12 V	12 L	12 Me 41	12 S	12 L
13 Me 28	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M
14 J	14 D	14 Me 37	14 V	14 L	14 Me 50
15 V	15 L FÉRIÉ	15 S	15 S	15 M	15 J
16 S	16 M	16 V	16 D	16 Me 46	16 V
17 D	17 Me 33	17 S	17 L	17 J	17 S
18 L	18 J	18 D	18 M	18 V	18 D
19 M	19 V	19 L	19 Me 42	19 S	19 L
20 Me 29	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M
21 J	21 D	21 Me 38	21 V	21 L	21 Me 51
22 V	22 L	22 J	22 S	22 M	22 J
23 S	23 M	23 V	23 D	23 Me 47	23 V
24 D	24 Me 34	24 S	24 L	24 J	24 S
25 L	25 J	25 D	25 M	25 V	25 D FÉRIÉ
26 M	26 V	26 L	26 Me 43	26 S	26 L
27 Me 30	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M
28 J	28 D	28 Me 39	28 V	28 L	28 Me 52
29 V	29 L	29 J	29 S	29 M	29 J
30 S	30 M	30 V	30 D	30 Me 48	30 V
31 D	31 Me		31 L		31 S

EMBALLAGES RECYCLABLES

LE LUNDI
LE FOLGOËT
SAINT-FRÉGANT

LE MARDI
LESNEVEN

LE MERCREDI
GOULVEN
KERLOUAN
PLOUIDER
GUISSÉNY
PLOUDANIEL

LE JEUDI
SAINT-MEEN
LANARVILY
TRÉGARANTEC
CÔTE BRIGNOGAN-PLAGES
CÔTE PLOUËOUR-TREZ

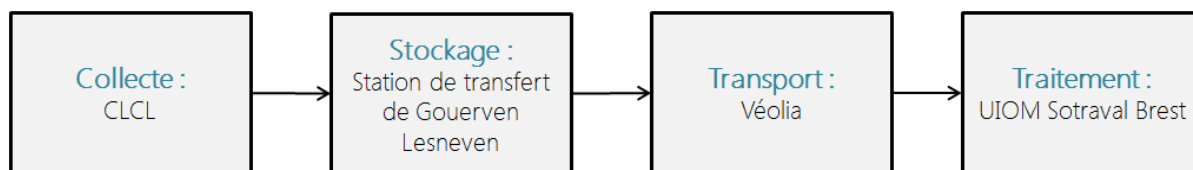
LE VENDREDI
KERNILIS
KERNOUES

Service Public d'Élimination des Déchets - SPED
02 98 21 87 88 / déchets@clcl.bzh

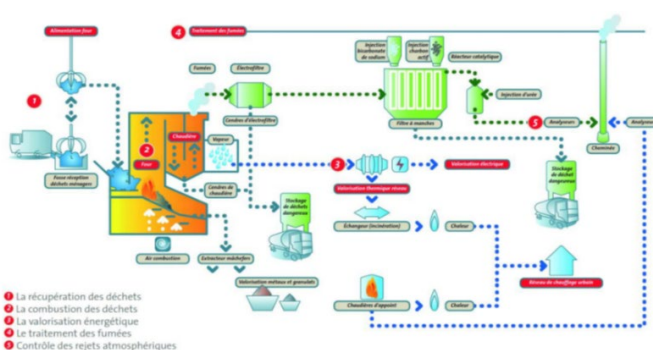


Pour connaître les reports de collecte des jours fériés, rendez-vous sur www.clcl.bzh, le facebook de la CLCL ou référez-vous à vos bulletins d'informations municipaux.

b- Le circuit de traitement



La totalité des ordures ménagères est incinérée à l'Unité de Valorisation Energétique des Déchets (UVED) située au SPERNOT à Brest.



Descriptif succinct de l'installation

Cette usine a une capacité réglementaire de 157 680 tonnes et permet une valorisation énergétique en cogénération. L'énergie dégagée lors de la combustion est récupérée sous forme de vapeur d'eau et haute pression pour produire de l'électricité grâce à un turbo-alternateur d'une part et pour alimenter un réseau de chaleur d'autre part. L'incinération permet également une valorisation matière. Les mâchefers sont les résidus récupérés à la sortie des fours. Un électroaimant permet d'en extraire de l'acier. Cet acier est alors livré à la société Prefernord avant d'être refondu dans des aciéries.

Les mâchefers déferrillés sont envoyés dans un centre de maturation où un traitement complémentaire permet notamment d'en extraire l'aluminium et d'obtenir un matériau réutilisable dans les activités du bâtiment ou de la voirie.

L'UVED est gérée par une Société Publique Locale, la SOTRAVAL avec laquelle la CLCL a un contrat dit de quasi-régie.

Nature des déchets incinérés à l'UVED en 2022 :

	SEM	SPL	TOTAL
Déchets ménagers		102 141	102 141
Assimilés	107 772		107 772
Dasri	1 984		1 984
Autres incinérables	1 458	13 123	14 581
TOTAL			129 478
Imbrulés			274
			129 752

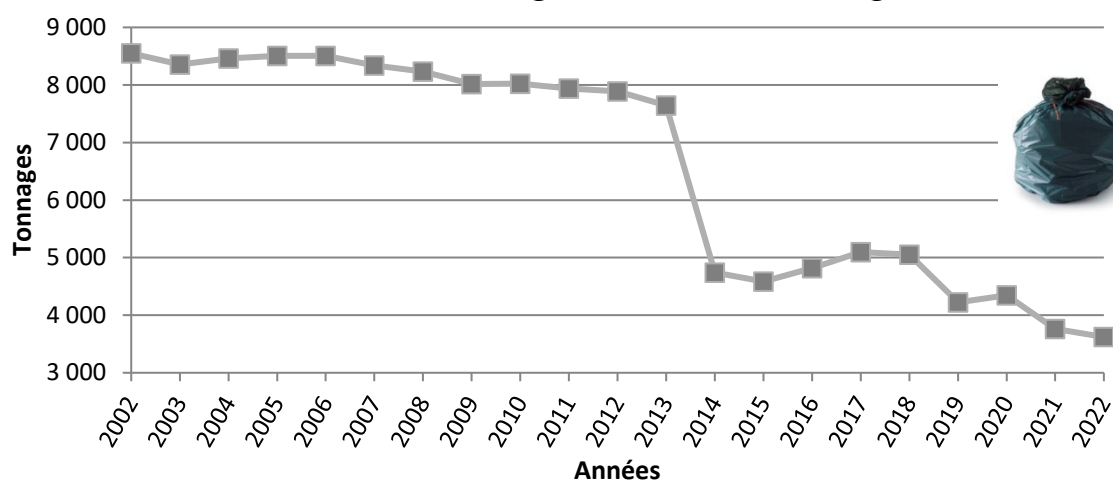
Origine des apports de déchets ménagers à l'UVED :

A fin décembre	2019	2020	2021	2022
Brest Métropole	46 576 t	46 344 t	45 579 t	43 956 t
Morlaix communauté	15 634 t	15 537 t	15 106 t	14 604 t
Communauté de communes du Pays d'Iroise	10 624 t	10 496 t	10 449 t	10 220 t
Communauté de communes du Pays des Abers	8 028 t	8 058 t	8 107 t	7 732 t
Communauté Lesneven Côte des Légendes	4 222 t	4 344 t	3 760 t	3 621 t
Haut Léon Communauté	8 860 t	8 461 t	8 370 t	8 302 t
Communauté de communes du Pays de Landerneau Daoulas	8 896 t	8 698 t	8 503 t	8 301 t
Communauté de communes du Pays de Landivisiau	6 323 t	8 151 t	5 719 t	5 405 t
TOTAL	109 163 t	108 089 t	105 592 t	102 141 t

c- Les tonnages collectés

	Tonnages			
	2020	2021	2022	Variation 2021/2022
Ordures ménagères	4346	3760	3621	-4%

Evolution annuelle du tonnage d'ordures ménagères



La forte chute des tonnages en 2014 correspond à l'annonce de la mise en place de la redevance incitative.

Ce mode de facturation est effectif depuis 2019.

d- Mouvement de population

	Particuliers			
	Arrivées	Départs	Changements d'adresse	Décès
2021	900	505	301	89
2022	904	471	254	61
Variation 21/22	0,4%	-6,7%	-15,6%	-31,5%

Il y a moins de fiche « décès » et « départ » car, quand une habitation est vacante, il faut à présent avoir une consommation annuelle d'eau inférieure à 1 m³ et une consommation d'électricité annuelle inférieure à 10 kwh pour clôturer le compte.

e- Comparaison par rapport aux autres collectivités

Le tableau ci-dessous présente la quantité d'ordures ménagères collectées par habitant en 2022.

	Ordures ménagères (KG/Hab)			
	2019	2020	2021	2022
CLCL	138.42	144.85	137.02	128.78
CCPCAM	149	149	149	149
CAPLD	175.76	171	165	162
CCPA	184.96	185.71	187.84	185.52
CCPI	195.17	192.8	189	185

La population prise pour référence est la population DGF soit 27 444 habitants

Ratio CLCL Kg/hab	Ratio moyen du Finistère 2017 kg/kab	Ecart
129	207	42.75 %

Nous produisons nettement moins d'ordures ménagères que la moyenne départementale et que les EPCI voisins .

A noter que la CCPCAM est également en redevance incitative.

3.2 La collecte sélective des emballages ménagers

a- L'organisation

Le tri sélectif des déchets ménagers est en place depuis 2000.

Comme pour les ordures ménagères, la collecte des emballages secs est réalisée en régie par 10 agents qui disposent des mêmes véhicules affectés à la collecte des ordures ménagères.

Depuis mars 2019, des tournées de collecte de bacs jaunes individuels pour les emballages secs sont mises en place. Cette collecte se fait tous les quinze jours en alternance avec celle des ordures ménagères (bacs gris).

Comme pour les bacs gris, dès lors que l'habitation se situe dans le secteur de la collecte en porte à porte, cette dotation est obligatoire. Environ 5 000 bacs ont ainsi été attribués. Une carte des secteurs est disponible sur le site de la CLCL.

La collecte du verre est confiée à un prestataire. Le vidage des colonnes se fait une fois par semaine selon le taux de remplissage.

- Bacs individuels

Les usagers, dont l'habitation se trouve dans le secteur desservi par la collecte en porte à porte, sont obligatoirement dotés en bac individuel. Les usagers ont le choix entre un bac de 240 L et un bac de 360 L.



En 2020, la CLCL a mis à la disposition des usagers des élastiques pour maintenir le couvercle du bac fermé si celui-ci se renverse par grand vent.



Ces bacs sont collectés du lundi au vendredi, de 5h00 à 13h00, par les deux camions-benne selon 9 circuits de collecte. 69 % du tonnage d'emballages secs est collecté en point d'apport volontaire ; 31 % en porte à porte.

Cette collecte se fait tous les quinze jours en alternance avec celle des ordures ménagères (bac gris) selon un calendrier suivant :



ORDURES MÉNAGÈRES

LE LUNDI
PLOUDANIEL - SECTEUR 2
LESNEUVEN
LANARVILY
PLOUDANIEL - SECTEUR 1

LE MARDI
SECTEUR BRIGNOGAN-PLAGES
KERNOUËS
LE FOLGOËT
SECTEUR PLOUËDÉOUR-TREZ
SAINT-FRÉGANT

LE JEUDI
GOULVEN
SAINT-MÉEN
TRÉGARANTEC
PLOUIDER

LE VENDREDI
KERLOUAN - SECTEUR 2
KERNILIS
GUISSENSY
KERLOUAN - SECTEUR 1

2022 CALENDRIER DES COLLECTES

BACS INDIVIDUELS

> Version du 10/11/21

Afin de faciliter le travail des agents et assurer que votre bac soit collecté, merci de le déposer en évidence sur la voie publique dès la veille de sa collecte. Votre nom et adresse doivent y être inscrits.



EMBALLAGES RECYCLABLES

LE LUNDI
LE FOLGOËT
SAINT-FRÉGANT

LE MARDI
LESNEUVEN

LE MERCREDI
GOULVEN
KERLOUAN
PLOUIDER
GUISSENSY
PLOUDANIEL

LE JEUDI
SAINT-MÉEN
LANARVILY
TRÉGARANTEC
CÔTE BRIGNOGAN-PLAGES
CÔTE PLOUËDÉOUR-TREZ

LE VENDREDI
KERNILIS
KERNOUËS

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1 S FÉRIÉ	1 M	1 M	1 V	1 D FÉRIÉ	1 Me
2 D	2 Me 5	2 Me 9	2 S	2 L	2 J 22
3 L	3 J	3 J	3 D	3 M	3 V
4 M	4 V	4 V	4 L	4 Me 18	4 S
5 Me 1	5 S	5 S	5 M	5 J	5 D
6 J	6 D	6 D	6 Me 14	6 V	6 L FÉRIÉ
7 V	7 L	7 L	7 J	7 S	7 M
8 S	8 M	8 M	8 V	8 D FÉRIÉ	8 Me 23
9 D	9 Me 6	9 Me 10	9 S	9 L	9 J
10 L	10 J	10 J	10 D	10 M	10 V
11 M	11 V	11 V	11 L	11 Me 19	11 S
12 Me 2	12 S	12 S	12 M	12 J	12 D
13 J	13 D	13 D	13 Me 15	13 V	13 L
14 V	14 L	14 L	14 J	14 S	14 M
15 S	15 M	15 M	15 V	15 D	15 Me 24
16 D	16 Me 7	16 Me 11	16 S	16 L	16 J
17 L	17 J	17 J	17 D	17 M	17 V
18 M	18 V	18 V	18 L FÉRIÉ	18 Me 20	18 S
19 Me 3	19 S	19 S	19 M	19 J	19 D
20 J	20 D	20 D	20 Me 16	20 V	20 L
21 V	21 L	21 L	21 J	21 S	21 M
22 S	22 M	22 M	22 V	22 D	22 Me 25
23 D	23 Me 8	23 Me 12	23 S	23 L	23 J
24 L	24 J	24 J	24 D	24 M	24 V
25 M	25 V	25 V	25 L	25 Me 21	25 S
26 Me 4	26 S	26 S	26 M	26 J FÉRIÉ	26 D
27 J	27 D	27 D	27 Me 17	27 V	27 L
28 V	28 L	28 L	28 J	28 S	28 M
29 S	29 M	29 M	29 V	29 D	29 Me 26
30 D		30 Me 13	30 S	30 L	30 J
31 L		31 J		31 M	

Service Public d'Élimination des Déchets - SPED
02 98 21 87 88 / déchets@cld.bzh



Pour connaître les reports de collecte des jours fériés, rendez-vous sur www.cld.bzh, le facebook de la CLCL ou référez-vous à vos bulletins d'informations municipaux.

2022 CALENDRIER DES COLLECTES

BACS INDIVIDUELS

> Version du 10/11/21

Afin de faciliter le travail des agents et assurer que votre bac soit collecté, merci de le déposer en évidence sur la voie publique dès la veille de sa collecte. Votre nom et adresse doivent y être inscrits.

	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1	V	L	J 35	S	M FÉRIÉ	J
2	S	M	V 35	D	Me 44	V
3	D	Me 31	S	L	J	S
4	L	J	D	M	V	D
5	M	V	L	Me 40	S	L
6	Me 27	S	M	J	D	M
7	J	D	Me 36	V	L	Me 49
8	V	L	J	S	M	J
9	S	M	V	D	Me 45	V
10	D	Me 32	S	L	J FÉRIÉ	S
11	L	J	D	M	V	D
12	M	V	L	Me 41	S	L
13	Me 28	S	M	J	D	M
14	J FÉRIÉ	D	Me 37	V	L	Me 50
15	V	L FÉRIÉ	J	S	M	V
16	S	M	V	D	Me 46	V
17	D	Me 33	S	L	J	S
18	L	J	D	M	V	D
19	M	V	L	Me 42	S	L
20	Me 29	S	M	J	D	M
21	J	D	Me 38	V	L	Me 51
22	V	L	J	S	M	J
23	S	M	V	D	Me 47	V
24	D	Me 34	S	L	J	S
25	L	J	D	M	V	D FÉRIÉ
26	M	V	L	Me 43	S	L
27	Me 30	S	M	J	D	M
28	J	D	Me 39	V	L	Me 52
29	V	L	J	S	M	J
30	S	M	V	D	Me 48	V
31	D	Me	S	L	J	S

ORDURES MÉNAGÈRES

LE LUNDI
PLOUDANIEL - SECTEUR 2
LESNEVEN
LANARVILY
PLOUDANIEL - SECTEUR 1

LE MARDI
SECTEUR BRIGNOGAN-PLAGES
KERNOUES
LE FOLGOËT
SECTEUR PLOUËNEUR-TREZ
SAINT-FRÉGANT

LE JEUDI
GOULVEN
SAINT-MÉEN
TRÉGARANTEC
PLOUIDER

LE VENDREDI
KERLOUAN - SECTEUR 2
KERNILIS
GUISSENY
KERLOUAN - SECTEUR 1

EMBALLAGES RECYCLABLES

LE LUNDI
LE FOLGOËT
SAINT-FRÉGANT

LE MARDI
LESNEVEN

LE MERCREDI
GOULVEN
KERLOUAN
PLOUIDER
GUISSENY
PLOUDANIEL

LE JEUDI
SAINT-MÉEN
LANARVILY
TRÉGARANTEC
CÔTE BRIGNOGAN-PLAGES
CÔTE PLOUËNEUR-TREZ

LE VENDREDI
KERNILIS
KERNOUES

Service Public d'Élimination des Déchets - SPED
02 98 21 87 88 / déchets@clcl.bzh

Pour connaître les reports de collecte des jours fériés, rendez-vous sur www.clcl.bzh, le facebook de la CLCL ou référez-vous à vos bulletins d'informations municipaux.

- Points d'apport volontaire (PAV)

Les points d'apport volontaire sont accessibles à l'ensemble des usagers de la CLCL. A chacun de ces points, la population dispose :

- D'une colonne à repère jaune pour les emballages secs : bouteilles et flacons plastiques, boîtes et conserves métalliques, barquettes en aluminium, briques alimentaires, aérosols vides, bidons métalliques, journaux, prospectus, magazines, boîtes et suremballages en cartonnette ;
Et depuis le 1^{er} juillet 2020, suite au passage en extension de consignes de tri, tous les autres emballages dont : pots de yaourts ou de crème, barquettes de beurre ou de viande, films plastiques, enveloppes de protection plastique (blisters) et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou tubes de dentifrice...
- D'une colonne à repère vert pour le verre : bouteilles, bocaux et pots en verre.



Ces colonnes sont en accès libre, contrairement à celles destinées à la collecte des ordures ménagères pour lesquelles il faut disposer d'une carte pour les ouvrir.

b- Localisation des points d'apport volontaire

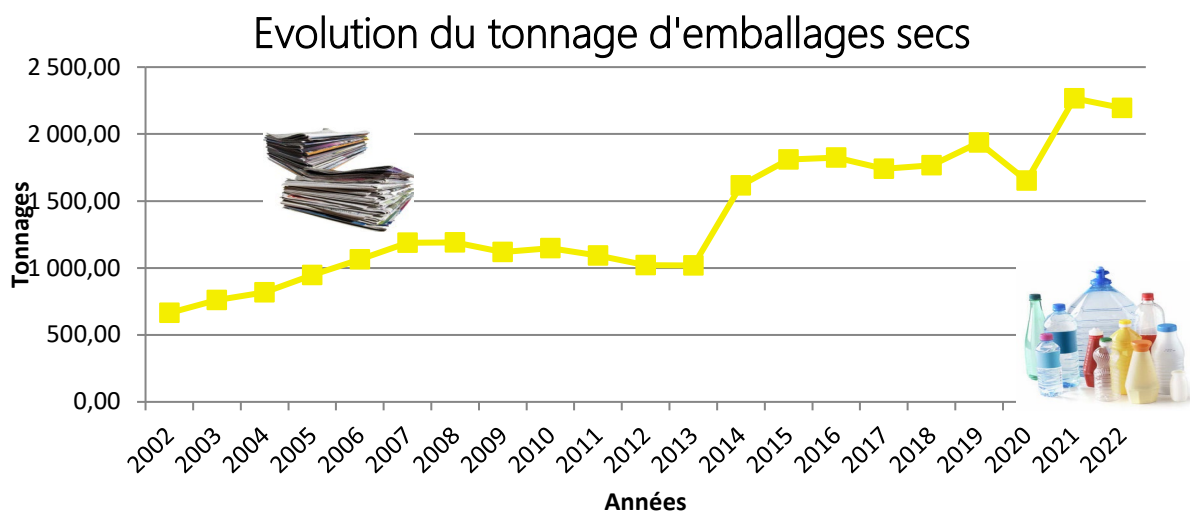
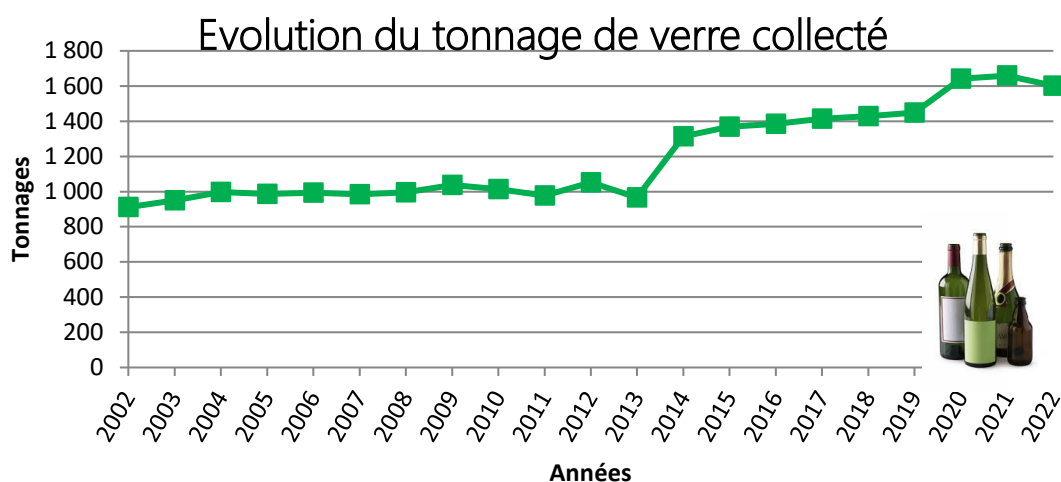
Commune	Nbre PAV	Localisation des PAV
Goulven	1	Gouerven
Guissény	6	Local technique / parking mairie / Nodéven / Curnic / salle Jean Fily / Brendaouez Croas Ar Gall
Kerlouan	10	Lanhir / parking du supermarché Casino / Lanveur / rue Saint Brévalaire (la poste) / Neiz Vran (uniquement le verre) / Crémiou (uniquement le verre) / camping du Bendin / Karreck Hir / Rudoloc / salle des sports
Kernilis	2	Terrain de foot / salle des sports
Kernouës	2	Place arrière de la mairie / Kergoff
Lanarvily	2	Croas ar l'Here / Parking cimetière
Le Folgoët	7	Route de Landivisiau / centre E. Leclerc x 2 / parking Frépel / Kermaria / route de Brest / rue Lavoisier / salle des sports
Lesneven	17	Parking de Mesnigoalen / piscine / salle Jo Vérine / château d'eau / champ de bataille / parking école Argoat / Ty Rus / place de Camarthen / parking du supermarché Casino / place du Pont / boulevard Schumann / rue Masseron / déchèterie / HLM Pen Ar Cosquer / rue Leclerc St Esprit / place des 3 Piliers / HLM du Parcou
Ploudaniel	12	Place Saint Yves / parking de la mairie / San Kouroun / square d'Alsace / rue Aimé Le Talec / hameau des 4 vents / Lesgall / Poullouroux / rue des Châtaigniers / rue Hersant Villemarqué / Penfrat / Mescoden
Plouider	4	La Gare / Pont du Châtel / rue de Lesneven / Doumap
Plounéour Brignogan Plages	7	Bourg (parking rue Naot Hir) / camping de la côte des légendes / camping du phare (en été) → Brignogan Plages Salle des sports / entrée du camping de Kerurus / place Saint Pierre / La Gare → Plounéour – Trez
Saint-Frégant	2	Parking église / Kergoff
Saint-Méen	3	Place des Vosges / Prat Guen / salle communale
Trégarantec	2	Salle polyvalente / mairie

Comme pour les ordures ménagères, la collecte de ces colonnes est réalisée en fonction du taux de remplissage, du lundi au samedi, par les camions-grue.

c- Les tonnages collectés

	Tonnages collectés				Variation 2021/22
	2019	2020	2021	2022	
Verre	1 449	1 641	1 659	1 601	-3,5%
Emballages secs	1 938	1 653	2 267	2 195	-3,2%
Cartons	277	225	268	287	7,0%
TOTAL	3 664	3 519	4 194	4 083	-2,6%

d- Évolution des tonnages collectés



La répartition des apports est la suivante :

- 69 % en apport volontaire (contre 68 % en 2021),
- 31 % en porte à porte (contre 32 % en 2021)

Des caractérisations (=prélèvement d'échantillons) sont effectuées toute l'année sur les chargements apportés en centre de tri.

Ces caractérisations permettent de déterminer pour notre gisement la proportion de chaque matériau recyclable (aluminium, acier, papier, plastique...) et la proportion de matériaux non recyclables encore appelée refus de tri.

Date de la caractérisation	Secteur en point d'apport volontaire	Refus total
Jeudi 27 janvier	Prélèvement	38,26%
Jeudi 24 février	Prélèvement	48,02%
Jeudi 17 mars	Prélèvement	21,27%
Jeudi 31 mars	Prélèvement	40,30%
Jeudi 14 avril	Prélèvement	36,59%
Vendredi 6 mai	Prélèvement	41,24%
Jeudi 19 mai	Prélèvement	41,27%
Jeudi 9 juin	Prélèvement	29,44%
Jeudi 7 juillet	Prélèvement	45,85%
Jeudi 4 août	Prélèvement	35,60%
Jeudi 15 septembre	Prélèvement	43,04%
Jeudi 29 septembre	Prélèvement	36,46%
Jeudi 20 octobre	Prélèvement	22,33%
Jeudi 3 novembre	Prélèvement	45,94%
Jeudi 17 novembre	Prélèvement	27,56%
Jeudi 1 décembre	Prélèvement	42,03%
jeudi 8 décembre	Prélèvement	41,82%
Jeudi 15 décembre	Prélèvement	32,36%

Date de la caractérisation	Secteur en porte à porte	Refus total
Jeudi 6 janvier	Kerlouan	25,20%
Jeudi 20 janvier	Plouider - Goulven - Pont du Châtel	19,26%
Mardi 8 février	Le Folgoët - Saint-Frégant	20,90%
Vendredi 18 février	Lanarvily - Trégarantec - Saint-Méen	25,95%
Jeudi 24 mars	Guissény	21,23%
Jeudi 24 mars	Ploudaniel	18,26%
Vendredi 8 avril	Plounéour-Brignogan-Plages	19,14%
Mercredi 20 avril	Lesneven (pro)	23,42%
Lundi 9 mai	Kernilis - Kernouës	18,14%
Mercredi 18 mai	Le Folgoët - Saint-Frégant	20,42%
Jeudi 16 juin	Guissény	18,35%
Jeudi 16 juin	Ploudaniel	14,57%
Vendredi 1 juillet	Plounéour-Brignogan-Plages	18,26%
Jeudi 21 juillet	Kerlouan	18,69%
Jeudi 18 août	Plouider - Goulven - Pont du Châtel	18,49%
Vendredi 16 septembre	Lanarvily - Trégarantec - Saint-Méen	21,02%
Lundi 26 septembre	Kernilis - Kernouës	17,55%

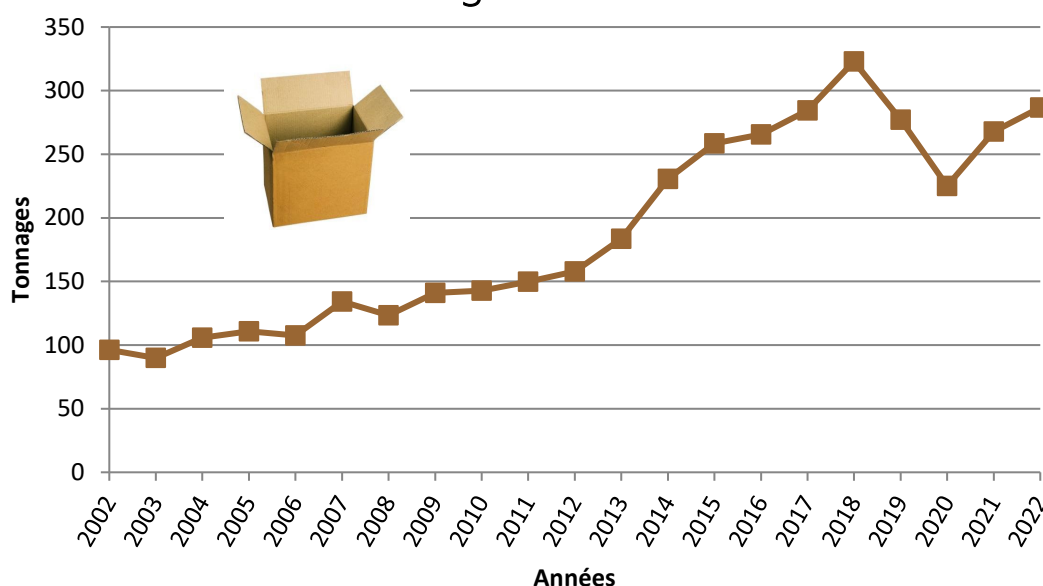
Ainsi, pour l'année 2022, le taux de refus total est 31 %.

Ce taux est nettement plus important pour la collecte en point d'apport volontaire que pour la collecte en porte à porte.

Ces résultats sont très élevés et pénalisent financièrement le budget du service déchets. 167 000 € TTC (selon CA 2022) ont été dépensés pour le traitement de ces erreurs de tri.

Des actions, détaillées dans le chapitre 3.9 sont menées pour ramener le taux de refus de la CLCL à la moyenne des autres EPCI.

Evolution du tonnage des cartons de déchèterie



Depuis la distribution des bacs jaunes individuels en 2018, le tonnage de carton collecté en déchèterie baissait.

Le service déchets a mené un travail de communication notamment auprès des professionnels afin de rappeler que le carton est à déposer en déchèterie.

Ce travail se poursuivra en 2023 avec des refus de collecte du bac jaune si les agents constatent une trop grande quantité de carton.

e- Comparaison des performances de collecte par rapport aux autres collectivités

	Performance en Kg/hab 2022			Taux de refus (Données Sotraval)
	Carton	Verre	Emballages	
CLCL	10.18	56.90	78.00	30.62 %
CCPCAM	8.62	66	72	21.92 %
CAPLD	9.04	45	59	21.97 %
CCPI	8.3	54	57	20.17 %
CCPA	10.98	52.65	43.41	21.39 %

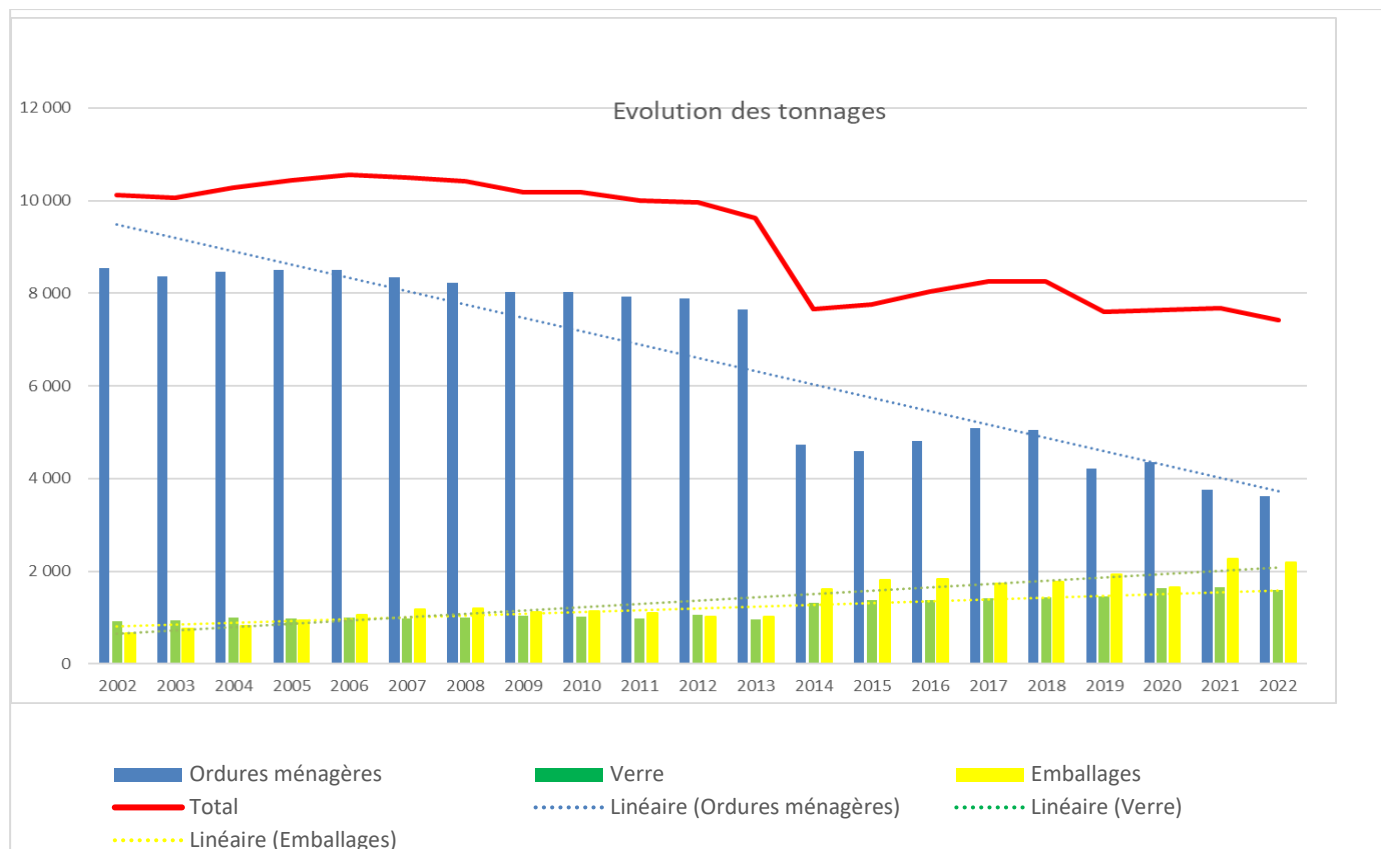
La population prise pour référence est la population DGF soit 28 144 habitants.

Nos performances de collecte sont en majorité supérieures à celle de nos voisins. A noter toutefois que notre taux de refus est le plus élevé.

f- Bilan de la collecte des ordures ménagères et assimilées

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ordures ménagères	7 888	7 645	4 738	4 585	4 819	5 099	5 054	4 222	4 346	3 760	3 621
Verre	1 052	965	1 315	1 368	1 386	1 414	1 429	1 449	1 641	1 659	1 601
Emballages	1 021	1 019	1 617	1 810	1 825	1 741	1 766	1 938	1 653	2 267	2 195
Total	9 960	9 629	7 670	7 764	8 030	8 255	8 249	7 609	7 640	7 686	7 418
Taux de recyclables	21%	21%	38%	41%	40%	38%	39%	45%	43%	51%	51%

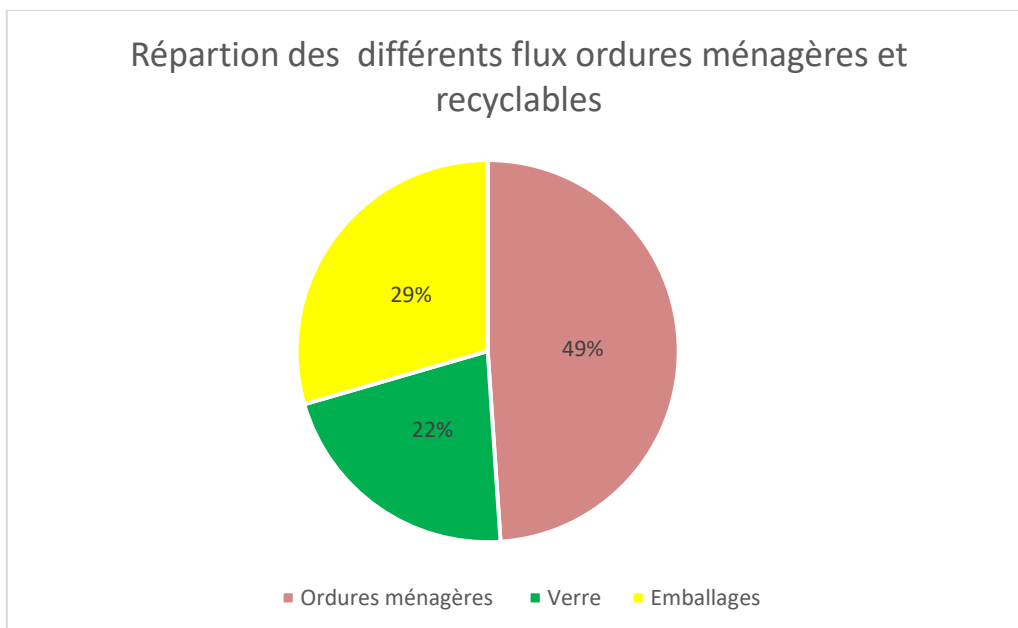
Evolution des tonnages



Nous pouvons constater une baisse continue de la somme des déchets collectés.

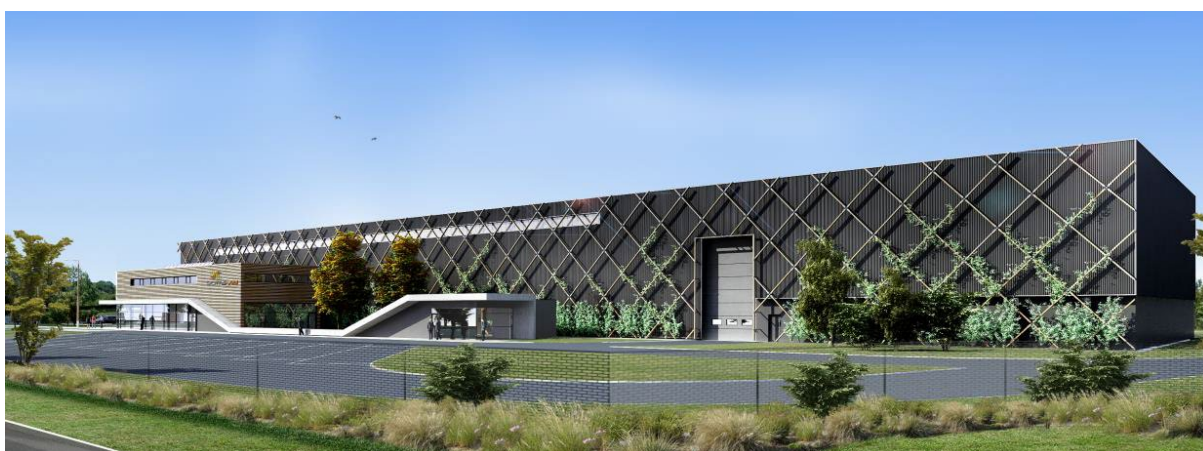
Répartition des flux des produits de la collecte sélective

En 2022, pour un total de 7 418 tonnes d'ordures ménagères et de déchets recyclables de collectées, 51 % sont des déchets recyclables (verre + emballages) et 49% sont des d'ordures ménagères.



g- Le tri et le recyclage

Le centre de tri



Depuis novembre 2013, les emballages secs sont livrés à Triglaz à Plouédern pour y être triés. Ce tri est le préalable à l'expédition des matériaux vers les usines de recyclage. Le centre de tri Triglaz est géré par Sotraval-Spl.

La prestation de SOTRAVAL-SPL inclut la gestion des entrants, des sortants et de la production.

Sotraval-Spl :

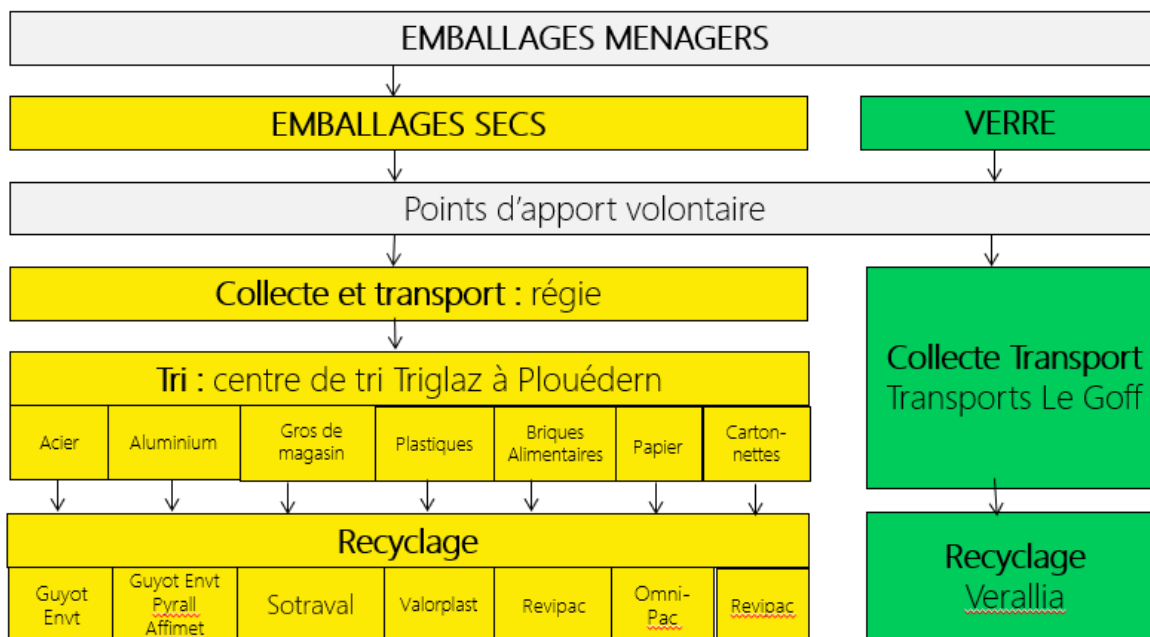
- organise la réception et la caractérisation des entrants, c'est à dire la répartition théorique des matériaux à valoriser dans chaque flux et pour chaque collectivité.

- programme l'ensemble des enlèvements et enregistre les départs pour chaque matériau et chaque collectivité.

La qualité du tri effectué est dictée par les PTM (Prescriptions Techniques Minimales) déterminées par chaque repreneur de matériaux et qui fixent ainsi les différents critères pour chaque matériau (teneur en indésirables, en eau et conditionnement (poids et taille).

Pour la période du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022, la répartition des tonnes triées est la suivante :

A fin décembre	2019	2020	2021	2022
Brest Métropole	10 819 t	8 960 t	11 610 t	11 250 t
Morlaix communauté	3 383 t	2 801 t	3 631 t	3 492 t
Communauté de communes du Pays d'Iroise	2 946 t	2 366 t	3 225 t	3 081 t
Communauté de communes du Pays des Abers	1 805 t	1 459 t	1 887 t	1 817 t
Communauté Lesneven Côte des Légendes	1 938 t	1 653 t	2 266 t	2 195 t
Haut Léon Communauté	1 698 t	1 525 t	2 125 t	2 093 t
Communauté de communes du Pays de Landerneau Daoulas	2 748 t	2 315 t	3 080 t	3 000 t
Communauté de communes du Pays de Landivisiau	1 236 t	1 139 t	1 777 t	1 822 t
Communauté de Communes de Crozon Aulne Maritime	404 t	827 t	2 084 t	2 013 t
TOTAL	26 978 t	23 044 t	31 685 T	30 763 t



Depuis le 26 septembre 2011, la communauté Lesneven Côte des Légendes a signé un contrat programme de durée avec la Société Eco Emballages définissant les modalités de soutien financier à la valorisation des emballages ménagers, suivant un barème national, barème E. Ce contrat est arrivé à échéance en fin d'année 2017. Par ailleurs, depuis le 02 octobre 2013, la communauté Lesneven Côte des Légendes a également signé une convention avec l'Eco-Organisme Ecofolio permettant le soutien financier du recyclage, de la valorisation et l'élimination des papiers graphiques usagés. Cette convention régit également les modalités administratives, techniques et financières entre Ecofolio et la CLCL. Depuis le 1er janvier 2018, l'éco organisme Eco-Emballages a changé de nom et est devenu CITEO. Il regroupe à présent les deux éco organismes Eco-emballages et Ecofolio. Un nouveau barème (barème F) est entré en vigueur au 1er janvier 2018.

	Tonnages recyclés				Variation 2021/22
	2019	2020	2021	2022	
Cartons déchèterie	243,64	247,64	233,77	208,66	-10,74%
verre	1 449,02	1 611,42	1 692,15	1 601,40	-5,36%
Papier Journaux magazines	608,40	452,40	579,32	616,20	6,37%
EMR	196,72	195,11	346,34	377,85	9,10%
Plastiques	157,35	185,91	182,50	205,29	12,49%
ELA	31,39	21,97	30,22	39,94	32,16%
Acier	54,41	65,17	82,32	84,61	2,78%
Aluminium	5,54	7,98	19,27	23,98	24,44%
Gros de Magasin	310,42	203,94	295,52	230,11	-22,13%
Flux développement		18,52	55,47	73,19	31,95%
TOTAL	3 057	3 010	3 517	3 461	-1,58%

Il y a une différence de tonnages entre matériaux collectés et matériaux recyclés en raison de la présence d'un taux important de « refus » de tri.

Le centre de tri a également un stock de matériaux en fin d'année en attente de livraison aux des repreneurs.

3.3 Les déchèteries

Les déchèteries sont soumises à un contrôle d'accès.

Les usagers doivent utiliser leur carte d'accès aux colonnes à ordures ménagères pour ouvrir la barrière d'entrée de la déchèterie.



La mise en place de la barrière permet de réserver l'accès uniquement aux redevables de notre territoire ou aux professionnels conventionnés.

Par ailleurs, A Lesneven, pour des raisons de sécurité, le nombre maximum de véhicules présents à la fois sur la plateforme est limité à 6.



a- L'organisation

La communauté gère en régie 2 déchèteries :

- A Lesneven 15 rue Auguste Renoir - zone industrielle de Gouerven
- A Plounéour-Brignogan-Plages - zone de Lanveur (ouverte depuis le 24 mai 2021)

Elles sont ouvertes du lundi au samedi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h45.

Le gardiennage est assuré par deux agents à Lesneven et un agent à Plounéour-Brignogan-Plages.

Chaque premier jeudi du mois elles ferment à 11h00.

- 1 caisson « petits encombrants incinérables »: déchets de dimensions inférieures à 0,5 m (volume maxi : 125 L) vitres, double vitrage, miroirs, plastiques, polystyrène, tissus, cartons souillés.
- 1 caisson « gros encombrants »: déchets de dimensions supérieures à 0,5 m (volume maxi : 125 L) vitres, double vitrage, miroirs, placoplâtre, plastiques, polystyrène, tissus, cartons souillés.
- 1 caisson « gravats / inertes »: vaisselle, porcelaine, cristal, grès, faïence (évier, cuvette), pierre, gravillons, sable, ciment, briques, coquilles vides.
- 1 caisson « cartons »: toutes sortes de cartons déposés à plat.
- 1 caisson « métaux »: petite ferraille, tôles de bardage, vélos.

- 1 caisson « bois » : le bois d'emballage (palettes, caisses, cagettes), les portes, volets et fenêtres (huisseries sans verre), les charpentes, chevrons, poutres et clôtures, les contreplaqués, les panneaux de particules de fibres propres, les chutes diverses, menuiseries, bois massif, agglomérés, mélaminés.
1 caisson DEE

- 1 caisson D3E « gros électroménager hors froids » (uniquement à Lesneven) : lave-vaisselle, cuisinière, machine à laver, chauffe-eau...

- 1 conteneur « huiles usagées » : seules les huiles de vidange moteur des particuliers.

- 1 conteneur « huiles alimentaires » : seules les huiles de fritures des particuliers.

- 1 armoire « DDS » : Déchets Diffus Spécifiques des ménages : peintures, vernis, colles, acides, solvants, produits phytosanitaires domestiques (engrais, désherbants), batteries, cartouches d'imprimante vides, piles usagées.

- 1 conteneur maritime « DEEE » : les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques : **le gros électroménager** (réfrigérateur, congélateur, four à micro-ondes, machine à laver, radiateur électrique), **les petits appareils** (radio, unité centrale d'ordinateur, imprimante, téléphone, perceuse, robot ménager, fer à repasser, rasoir électrique, ...), **les écrans et moniteurs** (écran de télévision, d'ordinateur, cathodique ou plat, ordinateur portable,...), **les jouets, équipements de loisir et de sport** (console de jeux, jouet télécommandé, montre, ...), **les lampes usagées**.

- 1 caisson DEA (déchets d'éléments d'ameublement) : tous les meubles quel que soit leur matériau (bois, métallique, plastique), leur provenance (maison, jardin, garage), ou leur état (entier, démonté, en état d'usage ou non).
 - Sièges, canapés, fauteuils
 - Matelas, sommiers, cadres de lit
 - Meubles vidés de leur contenu
 - Meubles de cuisine et salle de bain (sans les vasques, éviers, robinetterie)
 - Les parties de meubles

Les colonnes aériennes pour le verre et les emballages secs ont été retirées au 1er janvier 2022 afin de libérer de la place pour la mise en place de nouvelles REP.

Ainsi en novembre, une nouvelle REP a été mise en place.

Il s'agit de la REP ASL : Articles de Sports et de Loisirs de plein air.

Pour organiser la collecte, une convention a été signée avec l'éco-organisme Ecologic.

Les articles concernés sont nombreux : matériels de camping, raquettes, ballons, accessoires du vélo, palmes, masques, tubas....

La collecte se fait via des bacs de 770 L pour les petits objets. Les plus gros objets sont stockés dans un caisson maritime.

b- Les filières de collecte et de traitement

Depuis le 1^{er} janvier 2021 date de renouvellement des marchés, les filières de collecte et de traitement des déchets sont les suivantes :

Type de déchets	Prestataire ou transporteur	REP	Type de traitement et destination / acheminement
Petits encombrants incinérables	Transport : Recycleurs Bretons Traitement : Sotraval		Incinération
Gros encombrants	Guyot environnement		Recyclage ou incinération
Gravats	Guyot environnement		Valorisation matière, enfouissement CSDU III
Ferrailles	Guyot environnement		Recyclage
Batteries	Guyot environnement		Recyclage
Bois	Recycleurs Bretons		Valorisation matière, panneaux de particules, bois énergie
Cartons (déchèterie)	Recycleurs Bretons		Recyclage
DEA	Véolia	Ecomobilier	Recyclage/ valorisation énergétique/ élimination
DDS	Chimirec	Eco-DDS	Regroupement, broyage et incinération avec récupération d'énergie
			Incinération avec récupération d'énergie
Huiles de vidange			Recyclage
Huiles alimentaires	« Roule ma frite » jusqu'au 15 novembre 2023		Valorisation matière
	Valoleique A partir du 15 novembre 2023		Valorisation matière
Néons, lampes LED	SODICOM	Recylum	Recyclage
Piles en mélange	Ludovic Le Gall	Corépile	Recyclage
DEEE	Véolia/Envie	Ecosystem	Recyclage
Articles de Sports et de loisirs (ASL)	Tribord	Ecologic	Recyclage

c- Les quantités collectées

Désignation	Quantités Totales					
	2019	2020	2021	2022	Variation 2021/ 2022	
Batteries (T)	8	7	4	5	23,8%	
Bois (T)	763	678	911	902	-1,0%	
Déchets banals (T)	1272	1133	Encombrants	678	747	10,1%
			Incinérables	656	555	-15,4%
Gravats (T)	1265	942	1370	1295	-5,5%	
Huiles (L)	11900	8900	11000	11400	3,6%	
Huiles alimentaires (L)	2800	2330	2940	2954	0,5%	
Platinage (T)	381	314	397	337	-15,1%	
DMS (T)	REP (estimation)	25	27	33	32	-4,1%
	Hors REP	15	12	10	11	16,5%
Piles usagées (T)	3	2	3	5	41,0%	
DEEE (T)	253	220	272	256	-5,7%	
DEA	828	625	717	569	-20,6%	
Cartouche d'impression (T)	0	0	1	0	-26,7%	

Les tonnages de cartons collectés sont pris en compte au niveau de la collecte sélective.

3.4 Les déchets verts

La communauté de communes met à disposition des usagers, deux plates-formes pour le dépôt de déchets verts.

Ces sites sont sous contrôle d'accès.

Ces plates-formes se situent à :

- **Lesneven** : au lieu-dit « Gouerven » à proximité de la déchèterie
- **Plounéour-Brignogan-Plages** : au lieu-dit « Lanveur » à proximité de la déchèterie



L'entrée de l'aire de Lanveur de Plounéour-Brignogan-Plages est commune à celle de la déchèterie.

Au moment de l'ouverture de la déchèterie, l'accès à l'aire de déchets verts a été restreint et limité aux horaires d'ouverture de celle-ci. Le contrôle d'accès du site n'a été effectif qu'au mois de novembre 2021.

Il n'y a pas de nombre maximum de véhicules autorisés en même temps sur les sites.

Seuls les dépôts de tontes de pelouse, de tailles de haies et de branchages d'un diamètre inférieur à 10 cm, y sont autorisés.

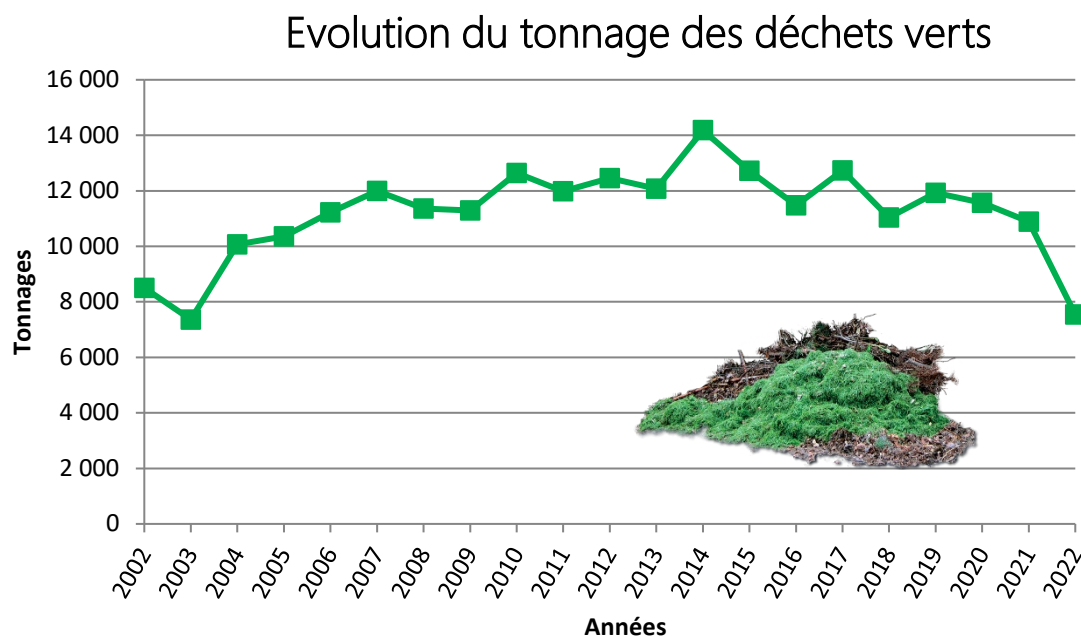
Les déchets verts sont broyés sur place par la société Théaud puis distribués par ses soins à différents repreneurs.

d- Les tonnages collectés

	Quantités			
	2020	2021	2022	Variation 2021/22
Plate-forme de Lesneven	3 045	4 575	3 783	-17%
Plate-forme de Plounéour-Brignogan Plages	4 823	4 642	3 763	-19%
Plate-forme de Guissény (fermée en juin 2021)	3 701	1 668	0	--
TOTAL	11 569	10 885	7 546	-31%

Il y a eu une forte baisse du tonnage en 2022 probablement lié aux conditions climatiques.

e- Evolutions des tonnages collectés



3.5 Le Broyeur à végétaux

Le broyeur à végétaux, nouvel équipement communautaire est à la disposition des agents de la CLCL et des communes depuis le 1 décembre. Cette acquisition a pour objectif de faire réduire la quantité de déchets verts des communes et du réemploi du broyat sur place. Une première édition de « sapin malin » a été un succès.

Dans les communes volontaires et sur les deux aires de déchets verts un espace est dédié au dépôt des sapins de Noël. 375 sapins au minimum ont été broyés et transformés en broyat. Ce broyat est à la disposition des usagers pour être utilisé en paillage.

La commune de Plouider a été la première à le réserver pour broyer les tailles de bords de route.



3.6 Le compostage individuel

Afin de diminuer les tonnages de déchets, la communauté de communes met à disposition de la population, contre une participation financière, **des composteurs individuels**.

Deux modèles sont proposés (cf. photo ci-dessous) :

- Le modèle de 345 litres contre une participation de 15.00€
- Le modèle de 800 litres contre une participation de 30.00€



Modèle 345 Litres



Modèle 800 Litres

L'objectif est de réduire le tonnage d'ordures ménagères à incinérer, en valorisant la partie fermentescible qui représente en moyenne 30% du volume des ordures.

Le compostage individuel permet de recycler, chez soi, certains déchets organiques et d'obtenir un compost pour ses propres besoins de jardinage.

Les déchets pouvant être jetés dans le composteur sont :

- Les déchets de cuisine : épluchures de fruits et légumes, restes de repas (sauf les os et le gras), marc de café avec filtre, thé, infusettes, coquilles d'œufs, essuie-tout, serviettes en papier ...
- Les déchets de jardin : feuilles mortes, déchets du potager, tontes de gazon, tailles de haies (sauf thuyas), fleurs fanées, mauvaises herbes non grainées, fumier d'animaux, sciures de bois, cendres de bois, copeaux de bois non traités, paille, foin...

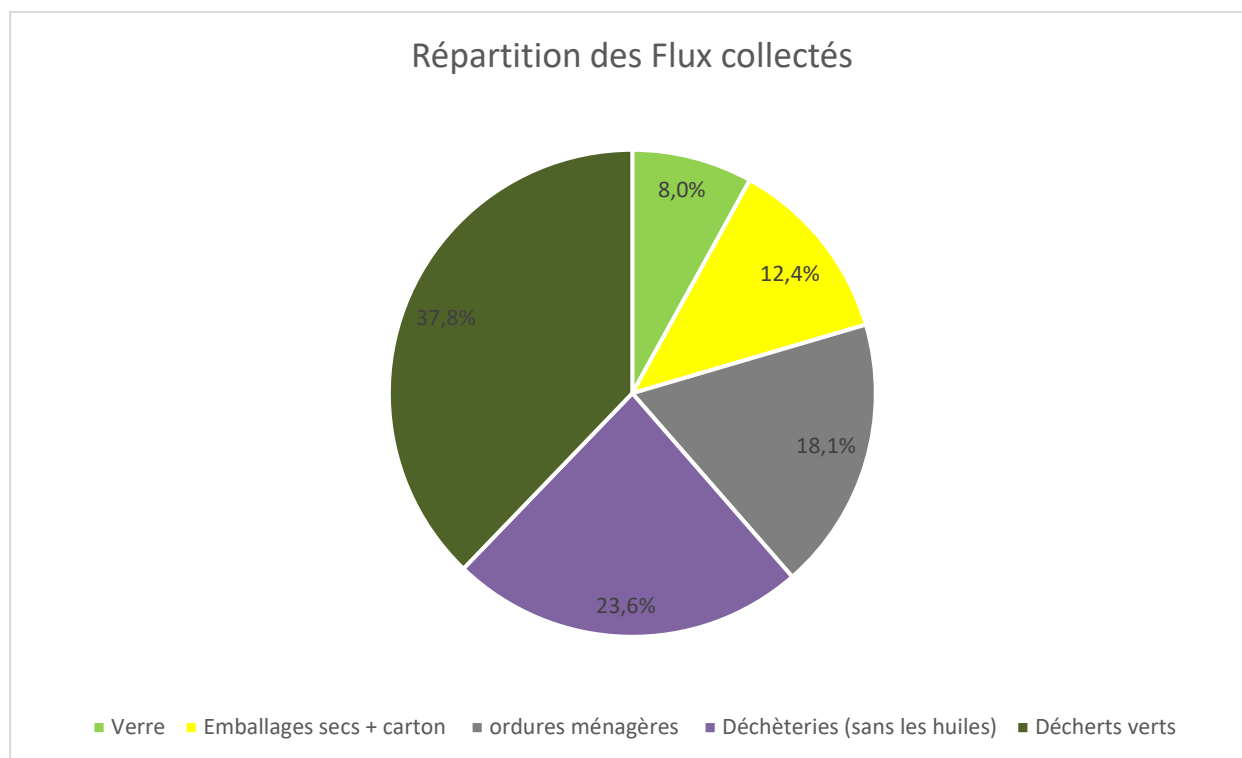
Depuis 2004 jusqu'à la fin de l'année 2022, 5 707 composteurs ont été mis à disposition des usagers du territoire de la CLCL.

258 composteurs ont été distribués en 2022 : 204 de 345 L et 54 de 800 L.

Des permanences de distribution de composteurs ont été faites dans 7 communes, avec les conseils de l'ambassadrice du tri pour les bonnes techniques d'un compostage facile sans nuisance.

Une animation a été proposée aux abonnées de la bibliothèque de Lesneven

3.7 Bilan global des déchets collectés



Les déchets verts représentent le tonnage le plus important des déchets collectés.

3.8 Les professionnels

3.8.1 L'organisation

Le service de collecte assure l'élimination des déchets « assimilés » à des déchets ménagers, qui peuvent être collectés par nos bennes sans sujétions techniques particulières. Il s'agit des déchets provenant des services communaux (marchés, écoles, mairies et services techniques), des commerces, entreprises artisanales, des bureaux...

Ces déchets sont collectés selon le même principe que les déchets des ménages, en porte à porte, avec des contenants de même nature et lors de mêmes tournées de collecte ou via les colonnes des points d'apport volontaire.

Les tonnages collectés sont intégrés dans ceux des tournées des ménages.

Deux types de services pour la collecte des déchets des professionnels du territoire.

- **Le service global** comprend la mise à disposition d'un ou plusieurs conteneur(s) ou bac(s) individuel(s) et d'une ou plusieurs carte(s). En choisissant ce service, les professionnels ont accès à :
 - o la collecte porte à porte des ordures ménagères (bacs «gris » de 120 L, 240 L, 360 L, 770 L et 1100 L) et des emballages secs (bacs « jaunes » de 240 L, 360 L et 770 L). Dans certains cas, des colonnes aériennes pour la collecte des emballages secs et/ou du verre peuvent être mises en place chez les professionnels
 - o la collecte en apport volontaire.

Ce service comprend également l'accès à la déchèterie et aux aires de déchets verts.

- **Le service réduit** : les professionnels qui optent pour ce service ont uniquement accès à la déchèterie et aux aires de déchets verts.

Les professionnels qui souhaitent adhérer à l'un des services que propose la communauté de communes sont soumis à la signature d'une convention, qui contractualise le partenariat entre les deux parties.

Selon leurs besoins, les bacs pour les ordures ménagères peuvent être uniquement collectés entre 1 et 2 fois toutes les semaines.

Les bacs pour les emballages secs sont collectés tous les quinze jours en même temps que ceux des particuliers.

Les professionnels doivent donc adapter le nombre de bacs pour tenir entre 2 tournées de collecte.

3.8.2 L'évolution d'adhésion au service

	Professionnels		
	Adhésion au service	Modification de service	Fin d'adhésion au service
2021	46	0	12
2022	61	12	21
Variation 21/22	32,6%	-	75,0%

3.9 La réduction des déchets : une priorité durable pour notre territoire

a- Levier de réduction des déchets : la redevance incitative

Depuis 2014 la population utilise les nouveaux équipements mais les nombreux ajustements techniques ont entraîné un retard dans la mise en place de la facturation incitative. Cette facturation est effective depuis le 01/01/2019.

Cette redevance incitative répond à trois objectifs :

- Un objectif d'équité : les usagers sont facturés en fonction de leur production de déchets. Cela permet de récompenser les efforts de tri.
- Un objectif financier : une diminution du tonnage des ordures ménagères et une augmentation du tonnage des déchets recyclables permettent une maîtrise des coûts de traitement, de transport et des taxes.
- Un objectif environnemental : la réduction des déchets à la source et l'augmentation du recyclage favorisent la préservation des ressources naturelles.

b- Animations de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets

Notre ambassadrice a pour fonction de développer des d'actions autour du tri sélectif afin d'en améliorer la qualité et de réduire en général la quantité de déchets produits.

Elle intervient essentiellement auprès du grand public (permanence au service déchet à l'hôtel communautaire, interventions auprès d'associations, organisation d'événement grand public autour de la réduction des déchets...). Elle assure également le suivi qualitatif du tri sélectif (caractérisations au centre de tri, suivis de tournée...).

La crise sanitaire a perturbé les animations et interventions prévues en 2021. Une nouvelle ambassadrice du tri à pris ses fonctions en décembre 2021 et a repris les animations pour l'année scolaire 2022-2023.

Animations scolaires

Pour les écoles primaires, les animations étaient proposées aux classes de CM1-CM2 et aux classes de doubles niveau CE2-CM1 (intervention d'une demi-journée).

Des animations ont été proposées dans les collèges.

Ville	Etablissement scolaire	Nombre de classes sensibilisées
Lesneven	Jacques Prévert (2021-2022)	2
	Jacques Prévert (2022-2023)	5
Plouider	Notre Dame de la Sagesse	3
Le Folgoët	Notre Dame	1
Kerlouan	Ecole du Tréas	1
Ploudaniel	Ecole Jean Monnet	1

Visite du centre de tri Triglaz à Plouédern

En raison de la crise sanitaire, les visites du centre de tri n'ont repris qu'en septembre 2022. 5 visites scolaires et 4 visites adultes ont été organisées dont 3 en nocturne lors de la Semaine européenne de Réduction des Déchets.

Actions liées au taux de refus dans les bacs jaunes individuels

Des suivis de tournées ont été effectués avec contrôle du contenu des bacs jaunes et pause d'autocollants en fonction de la qualité du tri.

Lors des tournées de collecte, les agents vérifient rapidement le contenu du bac jaune. Si des erreurs de tri sont constatées, ils ne collectent pas le bac et ferment le couvercle avec un adhésif expliquant le refus de collecte du bac. Après avoir été informé, l'ambassadrice du tri prend contact avec les usagers concernés.

Cette vérification du contenu du bac est toutefois superficielle et ne permet pas de contrôler tout le contenu du bac. C'est pourquoi il est nécessaire d'organiser des tournées spécifiques afin de contrôler intégralement le contenu des bacs.

Les indésirables trouvés dans les bacs sont mis en sacs et laissés sur le couvercle avec un dépliant explicatif avec les coordonnées de l'ambassadrice du tri pour toute question.

Les bacs trop « sales » sont refusés à la collecte, Un scotch est apposé sur le bac et un flyer explicatif est laissé sur le bac et/ou dans la boîte aux lettres avec les coordonnées de l'ambassadrice du tri pour toute question.

En 2022, 5 suivis de tournées ont été réalisés :

3.10 Le G4DEC

Les communautés de communes du Pays des Abers, d'Iroise, de Landerneau-Daoulas et de Lesneven Côte des Légendes ont œuvré pour la création d'un service intercommunautaire d'économie circulaire : le G4DEC (Groupement des 4 communautés de communes pour la gestion des Déchets et de l'Économie Circulaire). L'année 2022 marque le début d'une nouvelle convention de financement avec l'ADEME pour une durée de 3 ans.

Depuis avril 2019, une équipe composée de trois ETP, basée à la Communauté de communes du Pays des Abers intervient auprès des entreprises et des collectivités de l'ensemble du territoire. Ce service mutualisé entre 4 ECPI a pour objectif de réduire les déchets à la source et d'impulser une dynamique d'économie circulaire entre les différents acteurs du territoire.

Les entreprises et communes du territoire sont accompagnées, depuis juin 2019.



Si de 2019 à 2021, les structures pouvaient bénéficier d'un accompagnement individualisé, la nouvelle convention (2022-2025) met l'accent sur la duplication et la portée collective des actions, la mutualisation

Des actions collectives :

- Un cycle d'ateliers « Ressources végétales » a été organisé entre septembre et décembre. Au total ce sont 52 participants et 21 communes qui ont pu suivre des formations liées à l'éco-pâturage, l'éco-conception ou encore la taille raisonnée des arbustes
- Un cycle "bâtiment et travaux publics" de 3 ateliers a été initié regroupant une trentaine de participants sur le thème de la règlementation. Les autres ateliers auront lieu en 2023.
- Les petits-déjeuners de l'économie circulaire ont de nouveau été organisés en zone activité économique (4 sur l'année).
- Une expérimentation de broyage de branches apportées par les professionnels et de mise à disposition gratuite du broyat pour les usagers a été sur les déchèteries des 4 EPCI.

Des temps forts :

- La 2ème Brocante Verte et des matériaux s'est tenue à Lesneven. Les plants et arbres sont venus gonfler les rangs des matériaux proposés à la vente. 14 entreprises ont participé à cette deuxième édition, soit 10 structures de plus qu'en 2021. Les bénéfices de l'opération ont été répartis entre les recycleries du territoire.
- Le 4e forum de l'économie circulaire dédié à la thématique de la Coopération a permis de réunir 55 participants durant la table ronde et les ateliers.
- La 1ère édition des défis de l'économie circulaire, coorganisée avec les Dirigeants Responsables. 8 défis avec 8 thématiques différentes, 53 personnes réunies au centre de Moulin Mer de Logonna-Daoulas, pour trouver des solutions ensemble à des problématiques individuelles. Mobilité, réemploi, création de nouvelle activité, développement interne ou encore optimisation des déchets plastiques, sont autant de sujets qui ont été traités.

Une meilleure gestion des déchets alimentaires et déchets verts :

- Six diagnostics gaspillage alimentaire réalisés dans 4 écoles, un collège et un IME.
- Cinq communes supplémentaires du territoire ont finalisé une convention avec un agriculteur-méthaniseur afin de déposer leurs tontes directement sur son site.
- Six nouvelles synergies d'échange de matériaux entre entreprises.

Mais aussi :

- Création d'un groupe de travail sur le réemploi et la valorisation des déchets coquillers.
- Plusieurs outils de communication : site Internet, réseaux sociaux, fiches actions, bonnes initiatives, etc...

L'ensemble des actions menées et en cours est consultable sur le site : <https://www.g4dec.bzh/> et Facebook.

4. Les indicateurs financiers

4.1 Le financement du service

Le financement de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés est assuré par :

- La redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères RIEOM,
- La vente de produits recyclables,
- Des subventions diverses.

a- Les tarifs de la REOM

La redevance incitative est effective depuis le 1^{er} janvier 2019.

Elle est composée d'une part fixe forfaitaire intégrant un minimum de levées de bacs ou d'ouverture de tambours et d'une partie variable s'il y a dépassement du forfait.

La tarification des particuliers :

PARTICULIERS (bénéficiaires des services de collecte/traitement des ordures ménagères et déchets assimilés et de la déchetterie)		PART FIXE			PART VARIABLE	
		Coût fixe	Coût des ouvertures de colonnes ou levées de bac incluses	Total	Coût de la levée de bac supplémentaire	Coût de l'ouverture de colonnes supplémentaire
Résidence Principale (1)	Foyer "personne seule avec carte" - ouverture de colonne (60 L) (4)	132 €	18 ouvertures x 1,25 € = 22,50 €	154,50 €		1,25 €
	Foyer "personne seule avec bac de 120 L" - levée du bac (4)		9 levées x 2,5 € = 22,50 €	154,50 €	2,50 €	1,25 €
	Foyer "personne seule avec bac de 240 L" - levée du bac (4)		5 levées x 5 € = 22,50 €	154,50 €	5,00 €	1,25 €
	Foyer "2 personnes et plus avec carte" - ouverture de colonne (60 L) (4)		24 ouvertures x 1,25 € = 30 €	162,00 €		1,25 €
	Foyer "2 personnes et plus avec bac de 120 L" - levée du bac (4)		12 levées x 2,5 € = 30 €	162,00 €	2,50 €	1,25 €
	Foyer "2 personnes et plus avec bac de 240 L" - levée du bac (4)		6 levées x 5 € = 30 €	162,00 €	5,00 €	1,25 €
	Foyer "2 personnes et plus avec bac de 360 L" - levée du bac (4)		4 levées x 7,5 € = 30 €	162,00 €	7,50 €	1,25 €
Résidence Secondaire	Avec carte - ouverture de colonne (60 L)	132 €	24 ouvertures x 1,25 € = 30 €	162,00 €		1,25 €
	Avec bac de 120 L - levée du bac		12 levées x 2,5 € = 30 €	162,00 €	2,50 €	1,25 €
	Avec bac de 240 L - levée du bac		6 levées x 5 € = 30 €	162,00 €	5,00 €	1,25 €
	Avec bac de 360 L - levée du bac		4 levées x 7,5 € = 30 €	162,00 €	7,50 €	1,25 €
Terrains privés	Camping sur terrain privé avec mobile home, chalet ou cabanon à caractère d'habitation	88 €	18 ouvertures x 1,25 € = 22,50 €	110,50 €		1,25 €
	Camping sur terrain privé avec tente, caravane (3) avec carte - ouverture de colonne (60 L)	44 €	12 ouvertures x 1,25 € = 15 €	59,00 €		1,25 €

(1) Pour les catégories "Foyer" et "résidence secondaire", la facturation est semestrielle. Pour les foyers possédant plusieurs cartes, le nombre forfaitaire d'utilisation est appliqué à l'ensemble des cartes et pas pour chacune d'entre elles.

(2) Pour la catégorie « camping sur terrain privé avec mobile home, chalet et cabanon à caractère d'habitation temporaire »: la facture annuelle est établie dès que la présence de l'un de ces équipements est constatée sur le terrain. La facture est établie même si l'occupant ne possède pas de carte.

(3) Pour la catégorie « camping sur terrain privé avec tente caravane »: les occupants présentant un justificatif de résidence principale sur le territoire de la CLCL sont exonérés de la redevance. Toute présence constatée durant l'un des mois de la saison estivale est due pour la saison entière. La facture annuelle est établie par installation de camping, même si l'occupant ne possède pas de carte.

(4) Sur présentation d'un justificatif médical, le nombre de levées incluses au forfait est doublé (exemple pour une personne seule avec carte, la personne bénéficiera de 36 levées incluses au forfait et non 18)

En 2022, les usagers ont été facturés ainsi :

Pour le premier semestre 2022, la facture comprenait la moitié de la part fixe (selon les tarifs de 2020) à laquelle s'ajoutait la part variable du deuxième semestre 2021 (selon les tarifs de 2020).

Pour le second semestre 2022, la facture comprenait l'autre moitié de la part fixe à laquelle s'ajoutait la part variable du premier semestre 2022.

La tarification des professionnels et déchèterie :

PROFESSIONNELS CONVENTIONNES	PART FIXE			PART VARIABLE	
	Coût fixe	Coût des ouvertures de colonnes ou levées de bac incluses	Total	Coût de la levée supplémentaire	Coût de l'ouverture de colonnes supplémentaire
Service global = services de collecte/traitement des ordures ménagères et déchets assimilés et de la déchetterie) (1)					
Professionnels avec carte - ouverture de colonne (60 L)	187 €	26 levées x 1,25 € = 32,5 €	219,50 €		1,25 €
Professionnels avec bac de 120 L - levées du bac		26 levées x 2,5 € = 65 €	252,00 €	2,50 €	1,25 €
Professionnels avec bac de 240 L - levées du bac		26 levées x 5 € = 130 €	317,00 €	5,00 €	1,25 €
Professionnels avec bac de 360 L - levées du bac		26 levées x 7,50 € = 195 €	382,00 €	7,50 €	1,25 €
Professionnels avec conteneur de 770 L - levées du conteneur		26 levées x 16 € = 416 €	603,00 €	16,00 €	1,25 €
Professionnels avec conteneur de 1100 L - levées du conteneur		26 levées x 23 € = 598 €	785,00 €	23,00 €	1,25 €
Service réduit = service de déchèterie et aires de stockage des déchets verts uniquement					
Droit d'accès	67 €				
Rassemblements temporaires (2)	52 €	+ coût de levée de chaque bac mis en place suivant grille tarifs professionnels			

(1) pour les professionnels possédant plusieurs bacs ou conteneurs, le nombre forfaitaire de levées incluses est appliqué à chaque bac ou conteneur. Pour les professionnels possédant plusieurs cartes, le nombre forfaitaire d'utilisation est appliqué à l'ensemble des cartes (et pas pour chacune d'entre elles)

(2) Pour la catégorie "rassemblements temporaires divers" cout forfaitaire. Toute semaine commencée est due. Facturation à la CLCL (compétence gens du voyage)

Pour les collectivités facturation suivant tarif des professionnels avec:

- Cout fixe: proratisation en fonction du nombre de levées effectives par rapport au nombre de levées théoriques sur une année. La facturation est faite par site (adresse donnée). Une commune disposant par exemple d'une salle de sport et d'une mairie se verra facturée de 2 couts fixes proratisés.

- Cout variable: facturation à la levée suivant les grilles tarifaires professionnels pour les bacs et pour les cartes Les cartes utilisées dans le cadre des dépôts sauvages ne font pas l'objet d'une facturation

L'accès en déchetterie et les dépôts ne sont pas facturés

Si un professionnel dispose de plusieurs bacs, le coût fixe ne lui est facturé qu'une seule fois ; en revanche, les 26 levées sont systématiquement appliquées pour chaque bac.

Pour les professionnels qui disposent de plusieurs cartes, les 26 utilisations ne sont facturées qu'une fois et peuvent être réparties entre les différentes cartes.

PROFESSIONNELS CONVENTIONNES	2022			
	PART VARIABLE			
	Tarif au 100 L	Tarif au m3	l'unité de 0 à 20 litres	forfait déchets verts
Prix des dépôts de déchets en déchèterie				
Dépôt de bois	2,30 €	23,00 €		
Dépôt de gravats	3,50 €	35,00 €		
Dépôt encombrant	6,00 €	60,00 €		
Dépôt incinérables	5,30 €	53,00 €		
Dépôt de déchets de faible densité type plastique, films, sacs et bâches (hors bâches agricoles)	1,00 €	10,00 €		
Dépôt de Déchets Diffus Spécifiques (=DDS)		870,00 €	18,00 €	
Dépôt annuel de déchets verts inférieur ou égal à 200 m3				800,00 €
Dépôt annuel de déchets verts supérieur à 200 m3 et inférieur à 500 m3				1 700,00 €
Dépôt annuel de déchets verts supérieur à 500 m3 - le m3 supplémentaire		7,00 €		
Apport ponctuel de déchets verts		7,00 €		

b- Le mode de règlement de la RIEOM

Pour les résidences principales, il existe deux catégories de facturation :

- Les personnes seules
- Les foyers de deux personnes et plus

La facturation est semestrielle. Pour bénéficier du tarif « personne seule », le particulier doit signaler sa situation par une déclaration sur l'honneur. La situation est prise en compte à la date de la déclaration. Dans le cas d'une arrivée ou d'un départ après l'une de ces dates, le montant de la facture est proratisé.

En ce qui concerne les résidences secondaires, les professionnels et les campings aménagés, la facturation est également semestrielle.

La facturation pour les terrains privés est annuelle.

La facturation des campings sur terrains privés se fait selon les résultats des contrôles effectués durant les mois de Juillet et Août.

Les personnes facturées sont :

- Les propriétaires de terrains sur lesquels la présence d'un mobil home, d'un chalet ou d'un cabanon aménagé a été constatée.
- Les propriétaires de terrains sur lesquels la présence d'une tente ou d'une caravane occupée par des personnes extérieures au territoire a été constatée.

c- Produit de la redevance hors campings sur terrains privés (hors dégrèvements, situation au 27 juin 2023)

Résidences Principales + Résidences Secondaires	Professionnels saisonniers	Professionnels	Administrations	TOTAL
2 485 919 €	7 432 €	260 497 €	14 515 €	2 768 363 €

d- Produit de la redevance des campings sur terrain privé, (hors dégrèvement, situation au 27 juin 2023)

Usagers	2018	2019	2020	2021	2022
Propriétaires de terrains privés	25 544 €	26 903 €	25 824 €	30 009 €	34 839

e- Dégrèvements – annulations

Le montant des dégrèvements et annulations s'élève à 4 9256 € (situation au 27 juin 2023).
Le montant des avoirs générés en 2022 s'élève à 4 077 € (situation au 27 juin 2023)

4.2 Montant annuel des dépenses et des recettes par service (selon le compte administratif 2022)

a- La station de transfert des ordures ménagères

	Tonnage	Dépenses (TTC)		Totalité
		Traitement	Transport	
Ordures ménagères	3 621	400 115 €	58 631 €	458 747 €

b- La déchèterie

Catégories	Quantités	Dépenses € TTC		Recettes € TTC			
		Transport et traitement	Autres	Ventes	Facturation des professionnels	Autres (Eco organismes)	
Batteries (T)	5			2 749 €	37 503 €		
Bois (T)	902	79 566 €					
Déchets banals (T)	encombrants	747	201 190 €				
	incinérables	555	112 357 €				
Gravats (T)	1295	31 273 €					
Huiles (L)	11400	100 €					
Huiles alimentaires (L)	2954						
Platinage (T)	337			36 313 €			
DMS (T)	REP (estimation)	32					0 €
	Hors REP	11	11 894 €				
Piles usagées (T)	5						
DEEE (T)	256						21 470 €
DEA	569						25 142 €
Totaux (T) (sans les huiles)	4 714	436 380 €	0 €	39 062 €	37 503 €	46 612 €	
Résultats 2022		436 380 €		123 177 €			
Soit coût d'exploitation (TTC)			313 203 €				

c- Les plates-formes de déchets verts

Tonnages par site		
-------------------	--	--

	Lesneven	Plounéour Brignogan Plages	Guissény	Cumul tonnages	Coûts broyage TTC
Déchets verts	3 783	3 763	0	7 546	219 170 €

La plateforme de Guissény a été définitivement fermée en juin 2021. Un contrôle d'accès en en place à l'entrée des 2 autre sites. Cela a permis supprimer les dépôts sauvages sur les sites et d'améliorer la qualité du produit.

Le renouvellement du marché a permis de confier les prestations de poussage, broyage et traitement à un seul prestataire. Il n'y a plus d'intervention des communes.

d- Le tri sélectif

Catégories	Quantités collectées (tonnes)	Dépenses € TTC			Recettes € TTC	
		Collecte	Transport	Tri	Vente	Citéo
Verre	1 601	54 829 €			35 474 €	498 159 €
Emballages secs	2 195	régie	régie	535 905 €	223 434 €	
Carton déchèterie	287	25 735 €			27 746 €	
Résultats 2021		616 469 €			784 814 €	
Soit bilan (TTC)					168 345 €	

A noter que le coût des prestations réalisées en régie n'est pas pris en compte dans les dépenses ayant par conséquent de sous-estimer les dépenses de fonctionnement.

4.3 Montant annuel comptable des dépenses et des recettes du service déchets

a- L'investissement

Chapitre		Réalisations 2021	Prévisions BP 2022	Réalisations 2022	RAR 2022	% réalisat° /prévisions+RAR
Dépenses d'investissement		840 482,02 €	1 377 074 €	192 366,44 €	344 049,01 €	38,95%
16	Emprunts et dettes assimilées	99 650,27 €	99 750 €	99 749,96 €		0,00%
165	Dépôts et cautionnements (retour composteurs)	270,00 €	1 000 €	85,00 €		8,50%
20	Immobilisations incorporelles (insertion annonces légales)	- €	10 000 €	2 484,00 €		24,84%
21	Immobilisations corporelles	470 511,17 €	822 088 €	66 005,02 €	344 049,01 €	49,88%
23	Immos en cours (constructions et trvx voirie & réseaux divers)	252 141,82 €	378 383 €	8 189,46 €		2,16%
020	Dépenses imprévues d'investissement	- €	50 000 €			0,00%
040	Subv. d'équipement transférées au compte de résultat	13 784,00 €	15 853 €	15 853,00 €		100,00%
041	Opération patrimoniales	4 124,76 €				
Recettes d'investissement		1 649 126,70 €	1 377 074,00 €	1 319 013,98 €	7 413,23 €	95,78%
001	Excédent reporté	548 547,94 €	808 644 €	808 644,68 €		
021	Virement de la section de fonctionnement	- €				
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés					0,00%
10	Dotations fonds divers réserves - FC-TVA	157 299,35 €	50 000,00 €	11 141,41 €	1 413,23 €	25,11%
13	Subventions d'équipement	67 808,85 €	66 500,00 €	61 738,55 €	6 000,00 €	101,86%
23	Immos en cours (constructions et trvx voirie & réseaux divers)	8 100,00 €				
16	Emprunts et dettes assimilées					
165	Dépôts et cautionnements reçus (composteurs)	4 580,00 €	1 000,00 €	4 620,00 €		462,00%
040	Amortissements	858 665,80 €	450 930,00 €	432 869,34 €		95,99%
041	Opération patrimoniales	4 124,76 €				
RESULTAT DE L'EXERCICE		260 096,74 €		318 002,86 €	-336 635,78 €	
EXCEDENT DE FINANCEMENT		808 644,68 €		1 126 647,54 €	- 336 635,78 €	
RESULTAT APRES RESTES A REALISER				790 011,76 €		

b- L'exploitation

Chapitre		Réalisations 2021	Prévisions BP 2022	Réalisations 2022	% réalisat° /prévisions	% réalisat° 2022/2021
Dépenses d'exploitation		3 848 548,99 €	3 781 818 €	3 522 328,25 €	93,14%	-8,48%
011	Charges à caractère général (eau, matériels, outillages, fournitures administratives, maintenance, téléphone, ...)	66 544,86 €	111 500 €	96 095,83 €	86,18%	44,41%
6066	Carburants	113 290,05 €	130 000 €	139 199,83 €	107,08%	22,87%
611	Sous-traitance générale	1 819 219,53 €	1 930 000 €	1 796 553,61 €	93,09%	-1,25%
61551	Entretien matériel roulant	100 383,27 €	100 000 €	85 766,23 €	85,77%	-14,56%
6281	Concours divers (cotisations SYMEED + économie circulaire)	4 566,76 €	6 000 €	5 785,31 €	96,42%	26,68%
6287	Divers frais remboursés au budget principal	68 338,41 €	68 000 €	75 237,70 €	110,64%	10,10%
012	Charges de personnel et frais assimilés	799 298,66 €	855 000 €	842 976,26 €	98,59%	5,46%
65 & 67	Autres charges de gestion courante (Non-valeur - créances éteintes) et charges exceptionnelles (titres annulés exerc. antérieurs) = annulation de redevances	10 273,69 €	53 000 €	32 089,89 €	60,55%	212,35%
66	Intérêts de la dette	855,96 €	856 €	754,25 €	88,11%	
68	Dotations aux amortis. Dépréciations	7 112,00 €	15 000 €	15 000,00 €	100,00%	
022	Dépenses imprévues	- €	61 532 €		0,00%	0,00%
023	Virement à la section d'investissement	- €				0,00%
042	Dotations aux amortis. et provisions	858 665,80 €	450 930 €	432 869,34 €	95,99%	-49,59%
Recettes d'exploitation		4 130 514,95 €	3 781 818 €	4 062 377,53 €	107,42%	-1,65%
002	Résultat de fonctionnement reporté	80 711,22 €	281 965 €	281 965,96 €		
703	Vente de produits résiduels	281 448,77 €	185 000 €	327 216,17 €	176,87%	16,26%
706	Prestations de services (redevances OM)	2 602 623,26 €	2 768 000 €	2 809 363,76 €	101,49%	7,94%
7083	Locations diverses (frais d'accès au service)	25 106,00 €	23 000 €	26 365,63 €	114,63%	5,02%
7087-88	Autres produits d'activités annexes (badges)	8 166,00 €	8 000 €	8 731,00 €	109,14%	6,92%
74	Subvention d'exploitation (Citéo - Ocad3E - EcoMobilier - EcoDDS)	581 962,00 €	500 000 €	552 069,46 €	110,41%	-5,14%
75	Autres produits (FC-TVA)	714,68 €		662,94 €		-7,24%
77	Produits exceptionnels	535 999,02 €		40 149,61 €		-92,51%
78	Reprise sur amort., dépréciations					
042	Quote-part subv. transférable au compte de résultat	13 784,00 €	15 853 €	15 853,00 €	100,00%	15,01%
SOLDE D'EXECUTION DE L'EXERCICE (hors report excédent n-1)		201 254,74 €		258 083,32 €		28,24%
EXCEDENT D'EXPLOITATION		281 965,96 €		540 049,28 €		91,53%

4.4 Rémunérations annuelles des principales prestations de service réalisées par des entreprises sous contrat (selon le compte administratif 2022)

ENTREPRISES	PRESTATIONS REALISEES	2021 (selon le CA)	2022 (selon le CA)	Variation 2021/2022
Le Goff Transports	collecte du verre	52 503,39 €	54 829,09 €	4,43%
Guyot environnement	Collecte et traitement des gravats	30 713,17 €	31 272,84 €	1,82%
	Transport et traitement des DIB	167 253,08 €	201 190,33 €	20,29%
	autres déchets	5 909,90 €	5 798,21 €	-1,89%
Théaud	Broyage des déchets verts	289 215,90 €	219 169,59 €	-24,22%
Sotraval	Traitement des ordures ménagères	375 403,37 €	400 115,34 €	6,58%
	Part fixe du tri des emballages ménagers	108 606,70 €	160 908,32 €	48,16%
	Part variable du tri des emballages ménagers	156 158,36 €	208 055,14 €	33,23%
	Traitement des refus	170 223,85 €	166 941,06 €	-1,93%
	Traitement des incinérables	69 787,47 €	72 178,54 €	3,43%
VEOLIA	Transport des ordures ménagères	60 545,04 €	58 631,45 €	-3,16%

Les Recycleurs Bretons	Collecte et Traitement du bois	75 852,75 €	79 566,27 €	4,90%
	Transport et conditionnement du carton	22 321,23 €	25 735,28 €	15,30%
	Transport des incinérables autres déchets	928,24 €	40 178,10 € 704,00 €	- -24,16%
CHIMIREC	Collecte et traitement des DDS	1 106,05 €	11 893,58 €	975,32%
	Collecte et traitement des Huiles usagées	9 818,40 €	100,23 €	-98,98%
TOTAL DEPENSES		1 596 347 €	1 737 267 €	8,83%

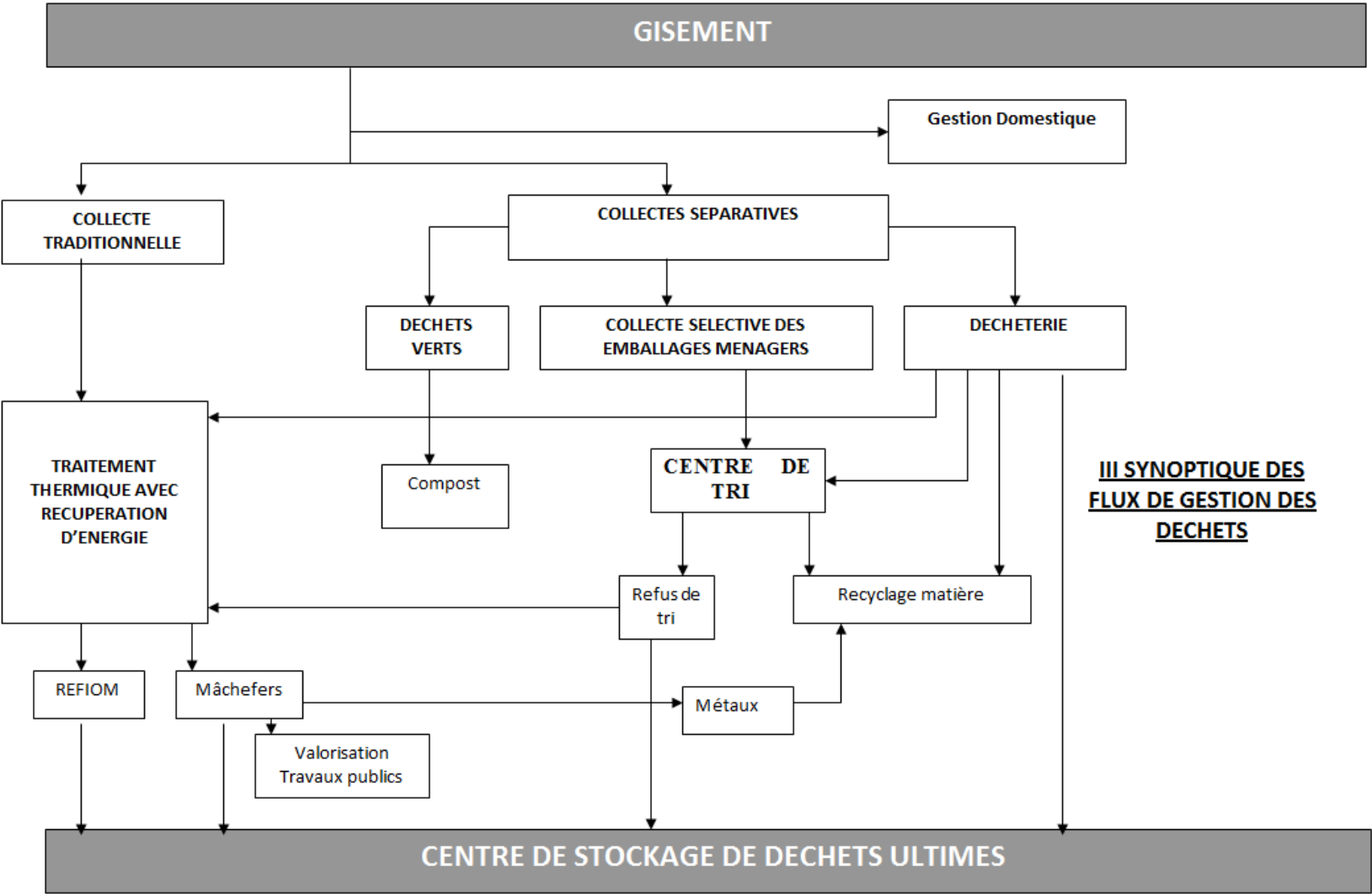
4.5 Montant détaillé des principales aides reçues d'Eco-organismes agréés (selon le compte administratif 2022).

ORGANISME	RECETTES EN TTC	2021	2022	Variation 2021/2022
CITEO	Soutien à la valorisation des emballages et du papier	615 290 €	498 159 €	-19,04%
Ecomobilier	Soutien à la valorisation des DEA	20 063 €	25 142 €	25,31%
OCA3E	Soutien à la valorisation des DEEE	21 765 €	21 470 €	-1,36%
ECODDS	Soutien à la collecte des DDS	1 895 €	- €	-100,00%
TOTAL RECETTES		659 013 €	544 771 €	-17,34%

4.6 Montant détaillé des principales ventes de matériaux au titre de la valorisation (selon le compte administratif 2021)

ENTREPRISES	PRESTATIONS REALISEES	2021	2022	Variation 2021/2022
Affimet	<i>Achat de l'alu (collecte sélective)</i>	4 026 €	5 406 €	34%
Pyral	<i>Achat de l'alu (collecte sélective)</i>	3 067 €	6 323 €	106%
Guyot environnement	<i>Achat de la ferraille (déchèterie)</i>	61 104 €	36 313 €	-41%
	<i>Achat des batteries (déchèterie)</i>	3 796 €	2 749 €	-28%
	<i>Achat de l'acier (collecte sélective)</i>	17 315 €	20 383 €	18%
	<i>Achat de l'alu (collecte sélective)</i>	4 535 €	- €	-100%
Saint-Gobain Emballage/ Verralia	<i>Achat du verre (collecte sélective)</i>	24 773 €	35 474 €	43%
SUEZ	<i>Achat du papier (collecte sélective)</i>	29 436 €	7 290 € (reliquat de 2021)	-75%
Omni-pac	<i>Achat du papier (collecte sélective)</i>	-	26 550 €	-
Valorplast	<i>Achat de plastique (collecte sélective)</i>	27 721 €	91 798 €	231%
Revipac	<i>Achat du carton (collecte sélective)</i>	45 864 €	34 840 €	-24%
	<i>Achat du carton (déchèterie)</i>	35 366 €	27 746 €	-22%
	<i>Achat du briques alimentaires (collecte sélective)</i>	285 €	364 €	28%
CITEO	<i>Achat flux développement</i>		14 090 €	
Sotraval	<i>Achat de gros de magasin (collecte sélective)</i>	24 160 €	16 392 €	-32%
TOTAL RECETTES		274 355 €	325 716 €	19%

5. Synoptique des flux de gestion des déchets



#ENTREZDANSLALÉGENDE



**Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù**

12, boulevard des Frères Lumière 29260 Lesneven
02 98 21 11 77 • contact@clcl.bzh

clcl.bzh •   